

COMMENTAIRES

- 3 Manque de cohérence dans la politique APE pour l'Afrique de la Commission européenne
- 6 Biocarburants : alimentation contre biocarburants revisité
- 8 Le commerce Sud – Sud : est-ce une alternative au commerce Nord – Sud ?
- 10 Comblent l'écart : l'APE de la SADC
- 11 La libéralisation de l'investissement : politique sur mesure ou politique à taille standard ?

NOUVELLES DE L'OMC

- 14 Le texte révisé du Président du Comité de l'agriculture de l'OMC reflète la lenteur des progrès sur les produits sensibles
- 16 Banane : le contentieux de la banane n'a pas encore connu d'épilogue
- 17 Examen d'une "signalling conference" et des modalités pour les PMA par le comité des services

NOUVELLES RÉGIONALES

- 18 La CNUCED 12 : la question du développement de l'Afrique et de sa participation au commerce mondial étaient au cœur des discussions
- 19 Crise alimentaire : les Etats de la Cedeao à la recherche d'une réponse
- 20 Coopération Nord-Sud : Les agriculteurs européens refusent de verser le surplus de la PAC aux pays pauvres

PUBLICATIONS ET ÉVÉNEMENTS

- 24 Publications
- 24 Événements

Nouveaux textes pour sauver Doha ; va-t-on vers l'acte final ?

Deux nouveaux documents ont été versés dans le panier des négociateurs. Ces textes révisés comprenant ce qui pourrait devenir, dans un accord final, les formules permettant d'abaisser les tarifs et les subventions agricoles ayant des effets de distorsion des échanges, ont été publiés le 19 mai 2008. Ils sont la résultante des dernières discussions tenues dans les groupes de négociation et ouvriront la voie pour des négociations combinant les sujets, avant d'être entérinés par tous les gouvernements Membres de l'OMC.

Les documents constituent les derniers projets de "modalités" du Président des négociations sur l'agriculture, l'Ambassadeur Crawford Falconer, et du Président des négociations sur l'accès aux marchés pour les produits non agricoles (AMNA), Don Stephenson.

Ils résultent de l'évaluation par les Présidents de ce qui pourrait être convenu pour les formules visant à réduire les droits de douane et les subventions agricoles ayant des effets de distorsion des échanges, ainsi que pour les dispositions connexes.

Les deux documents ont été distribués en même temps car les Membres établissent un lien entre les deux sujets.

Après de nouvelles discussions dans les groupes de négociation sur chaque thème, les Membres ont l'intention de passer à une nouvelle phase durant laquelle les thèmes en question et certains autres domaines du Cycle de Doha pourront être négociés de manière comparative, dans l'espoir de parvenir à un accord dans les prochaines semaines.

En fin de compte, les Membres veulent négocier un équilibre acceptable entre l'ampleur (le "niveau d'ambition") des abaissements des droits de douane sur les produits agricoles et non agricoles et des subventions à l'agriculture, et l'importance des abaissements qu'ils souhaitent dans chaque domaine.

Ces projets de textes ne sont donc toujours pas définitifs. Basées sur les positions des gouvernements Membres de l'OMC durant plusieurs mois de négociations, il ne s'agit pas de "propositions" des ambassadeurs de Nouvelle-Zélande et du Canada au sens habituel du terme. Autrement dit, ce ne sont pas les opinions des Présidents sur ce qui serait "bon" pour le commerce mondial des produits agricoles et non agricoles, mais sur ce qui pourrait être accepté par toutes les parties aux négociations.

Les plus optimistes sifflent déjà « la fin de la partie » et c'est le cas du Directeur de l'OMC Pascal Lamy qui estime que "ces textes de négociation révisés illustrent clairement où se situe la convergence entre les membres de l'OMC et où nous avons encore du travail à faire". Depuis juillet 2007, les chefs des groupes de négociation sur l'agriculture et l'amna l'ambassadeur Crawford Falconer et l'ambassadeur Don Stephenson, ont sorti des textes de compromis. Ces textes ont été revus à plusieurs reprises suites aux critiques formulés aussi bien par les pays du Nord que ceux du Sud. Les dernières révisions ont eu lieu au mois de février dernier. Ce travail effectué par les présidents est salué par Pascal Lamy qui a déclaré que "Crawford et Don ont passé des milliers d'heures à écouter les membres et leur difficile travail a mené à des documents qui sont une plate-forme permettant

PASSERELLES est une publication conjointe de Enda tiers monde et ICTSD. Elle a pour vocation de fournir une perspective africaine dans les négociations commerciales multilatérales et bilatérales.

Nouveaux textes pour sauver Doha...
suite de la page 1

d'atteindre une étape nouvelle et cruciale".

Ce travail déjà abattu plante le décor qui devra servir de cadre dans les prochaines semaines à la négociation finale d'un accord mondial de libéralisation des échanges, soumettant à ses 152 Etats membres de nouvelles propositions en matière agricole et industrielle.

Ainsi il reste à engager une négociation "horizontale", c'est-à-dire faisant le lien entre ces deux domaines cruciaux, dans les meilleurs délais. En ce sens, Lamy estime que « très bientôt, notre processus de négociation s'intensifiera à mesure que les Membres entreprendront d'examiner globalement ces deux secteurs importants, de se pencher sur d'autres domaines clés et de tenter de trouver l'équilibre qui se traduira pour nous tous par un cycle ambitieux et axé sur le développement ».

Si cette discussion avance, les ministres du Commerce pourraient venir à Genève avant la fin juin pour conclure la négociation sur l'agriculture et l'industrie, tout en abordant aussi la question des services et des règles commerciales.

Un compromis sur l'architecture générale d'un accord de baisse des barrières douanières permettrait d'achever avant la fin de l'année le cycle de négociation de Doha.

Il y'a un autre défi qui se pose à l'OMC. Il s'agit de faire ratifier un éventuel accord par le Congrès américain avant le départ de l'administration Bush en janvier prochain.

Fortunes diverses pour les textes

Cependant ces textes de modalités n'apportent pas l'adhésion de tous. Des voix se sont levées pour remettre en cause certains éléments de ces textes. Le Brésil qui est à la tête du G 20 par la voix de son le ministère des Affaires étrangères renseigne que : La nouvelle proposition sur l'agriculture est « plus complète » et « comble des lacunes » mais est « encore

inadéquate », elle « reste imprécise sur des questions centrales comme les plafonds des subventions et des barrières tarifaires des économies les plus avancées ».

Le chef de la diplomatie brésilienne Celso Amorim estime qu'« un travail important à faire dans les prochains jours pour améliorer les textes » est à faire.

L'organisation patronale européenne Business Europe s'est dit « très inquiète » du fait que, avec ce texte, les pays en développement puissent « protéger des secteurs entiers des importations ».

Carsten Dannöhl un expert de Business Europe sur les questions commerciales a confié à l'AFP « Selon la proposition, il y aura la possibilité pour des pays en développement d'exclure des secteurs entiers » des baisses tarifaires, « ce qui empêcherait un nouvel accès aux marchés pour les industries ».

Une autre inquiétude soulevé par l'expert est le calendrier d'application proposé par le texte, qui permettrait aux membres récents de l'OMC, comme la Chine, de bénéficier d'un délai allant jusqu'à 18 ans pour mettre en oeuvre les nouvelles baisses de droits de douane, ce qu'il trouve « beaucoup trop long ».

La confédération agricole européenne (Copa-Cogeca) a pour sa part estimé que « là où ça a changé, c'est encore pire pour le secteur agricole en Europe, surtout pour les produits sensibles ». « On va avoir des baisses de tarifs jusqu'à 70% pour beaucoup de produits, surtout les viandes » a souligné Une de ses représentantes Shelby Matthews.

Le Canada aussi à travers son ministre de l'agriculture Gerry Ritz s'est montré préoccupé par ces textes. Il a déclaré que « le Canada est très préoccupé par certains éléments de l'ébauche de document du président; et je suis particulièrement déçu par le fait que le dossier des produits sensibles avance si lentement ». Cependant, « Le Canada accueille favorablement les derniers efforts de

M. Crawford Falconer pour faire avancer les négociations sur l'agriculture. Mais, au cours des pourparlers, le Canada reste ferme dans sa position sur les produits sensibles.

L'Allemagne qui est le premier exportateur s'est félicité de ces documents et a noté « des améliorations réelles des conditions d'accès au marché sont dans l'intérêt de nos exportations ».

Quant aux Etats-Unis, ils se sont déclarés « prêts à faire les choix politiques difficiles afin de parvenir à un accord, tout comme les autres devront le faire aussi ».

Il faut rappeler que ces textes ont été révisés. Le nouveau texte agricole diffère peu de sa précédente version en ce qui concerne les grands chiffres de la négociation, qui restent entre parenthèses et devront être décidés par les ministres lors de la discussion finale: baisse moyenne de 54% des droits de douane agricoles des pays développés (36% pour les pays en développement) et baisse de 75% ou 85% des subventions agricoles de l'UE (66% ou 73% pour le Japon et les Etats-Unis).

Le projet avance surtout sur la question des produits "sensibles" que les Etats pourront mettre à l'abri d'une baisse trop forte des droits de douane. Les pays développés pourront qualifier de "sensibles" jusqu'à 4% ou 6% de leurs lignes tarifaires (ou produits d'importation). Ils devront en échange s'engager à laisser entrer un quota de produits importés.

Du côté des produits industriels, le médiateur Don Stephenson a proposé un système à la carte à la trentaine de pays émergents qui devront ramener leurs droits de douane sous un maximum de 19% à 26%: plus ces droits baisseront, plus ils pourront protéger leurs produits sensibles.

Toutes ces réactions montrent qu'il y'a toujours un gap important entre les pays industrialisés du Nord et ceux en développement du Sud. La question qui se pose dès lors est de savoir comment est ce qu'un consensus qui devrait déboucher sur une réunion ministérielle pourrait être trouvé ?

Manque de cohérence dans la politique APE pour l'Afrique de la Commission européenne

De Wallie Roux¹

Depuis l'établissement de l'Union européenne (UE) à travers le Traité de Maastricht de 1992, le bloc a adopté une série de mesures en rapport avec le développement en Afrique. Bien qu'il soit contenu dans toutes ces mesures, l'éthos de la cohérence entre les diverses politiques européennes était foncièrement absent dans les relations pratiques de l'UE avec le continent.

Cette absence de cohérence ordinaire a incité l'UE à aller jusqu'à l'adoption, à terme, en février 2006, du « Consensus de l'UE sur le développement » (2006/C 46/1), où elle s'engage avec sagacité à mener une politique de cohérence.

Cependant, l'agenda des Accords de partenariat économique (APE) de la Commission européenne illustre clairement la mascarade que représente cette approche dédaigneuse de l'Afrique, au mépris de la politique de cohérence de l'UE.

(Notez que la Commission européenne est la branche exécutive de l'UE, avec le mandat de négocier des APE au nom de tous les États membres).

Ces sentiments sont révélés de manière manifeste dans la Stratégie conjointe UE-Afrique, adoptée durant le Sommet UE-Afrique tenu en décembre 2007, à Lisbonne.

La Stratégie conjointe comprend un plan d'action (Premier plan d'action 2008 – 2010) composé de huit partenariats et d'une architecture institutionnelle visant une coopération plus étroite.

Le troisième de ces partenariats est le Partenariat UE-Afrique sur le commerce et l'intégration régionale (étroitement lié au quatrième partenariat : à savoir le Partenariat UE-Afrique sur les Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD).

Les trois actions prioritaires de ce partenariat sont : (i) le soutien à l'agenda de l'intégration africaine ; (ii) le renforcement des capacités africaines dans le domaine des règles, des normes et du contrôle de qualité ; et (iii) la mise en œuvre de partenariat UE-Afrique sur les infrastructures (ce dernier signé le 24 octobre 2007).

La première action prioritaire a pour objectif l'intégration politique et socio-économique de l'Afrique, en conformité avec le Traité d'Abuja. Ce Traité de 1991 est devenu opérationnel en 1994 et a donné naissance à l'Union africaine (UA), lancée durant le Sommet de Durban de 2002. L'acte constitutif de l'UA (adopté durant le Sommet de Lomé de 2000), prévoyait, entre autres, la préparation d'un 'Protocole sur les relations entre l'UA et les Communautés économiques régionales (CER).

Un des quatre résultats attendus de cette action prioritaire est la création de synergies entre le processus d'intégration africaine et les Accords de partenariat économique (APE).

Deux des sept activités à entreprendre en vue de réaliser l'objectif sont de : (i) rehausser la capacité de la Commission de l'UA, des différents CER, et (ii) renforcer la capacité de la Commission de l'UA, des différents CER, et également des divers pays africains, à coordonner et à mettre en œuvre cet agenda d'intégration.

Tout au long de ce troisième partenariat, il a été fait référence à l'UA, à la Commission de l'UA et aux CER.

Au cours du septième Sommet de Banjul, tenu les 1^{er} et 2 juillet 2006, une décision a été adoptée en vue de ne reconnaître que huit CER en Afrique et de suspendre la reconnaissance de tout nouveau CER, afin de rationaliser le processus d'intégration régionale. La Déclaration, de manière spécifique « demande aux États membres, aux CER et au Système des

Nations-Unies, ainsi qu'aux partenaires au développement, de collaborer étroitement avec la Commission dans la conduite du processus de rationalisation. »

Il avait déjà été fait allusion à ce décalage entre les configurations APE et les CER reconnus par l'UE durant les Conférences des Ministres du commerce de l'UA tenues au Caire (juin 2005) et à Nairobi (avril 2006), la Déclaration de Nairobi sur les APE, formulant spécifiquement les préoccupations suivantes : « Nous exhortons nos partenaires au développement à respecter pleinement notre ...[processus d'intégration économique en cours en Afrique] ...et à s'abstenir de poursuivre des objectifs de négociations qui iraient à l'encontre des programmes et du processus d'intégration économique en cours en Afrique, » et nous exhortons particulièrement les communautés économiques régionales, en tant que piliers de la communauté économique africaine, à assurer que les Accords de partenariat économiques avec la communauté européenne ne compromettent pas la coordination et l'harmonisation de leurs programmes et activités. Ils ne doivent pas non plus constituer une entrave à la création progressive, sur une base prioritaire, de zones de libre échange et d'unions douanières entre les Communautés économiques régionales et ce, avant tout accord similaire avec la Commission européenne. »

La Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC) est un des huit CER reconnus par l'UA. L'agenda APE de la Commission européenne a provoqué l'éclatement du bloc de la SADC en quatre entités, et les États membres négocient actuellement des APE dans le cadre de la Communauté de l'Afrique centrale et de l'Est (CAE), ainsi que des configurations de l'Afrique orientale et australe (AfOA) – et de la SADC. Ceci est une indication claire de la capitalisation habile de la

¹ Wallie Roux est une analyste indépendante des politiques commerciales.

Manque de cohérence dans la politique APE pour l'Afrique...

suite de la page 3

Commission européenne sur la volatilité des initiatives d'intégration régionale africaine et l'exploitation de la crédulité des pays face aux efforts déployés par l'UA en vue de l'unité africaine. Ce faisant, la Commission décline toute responsabilité dans toute dislocation des CER existants.

Au vu de cet objectif, des résultats et des activités attendus de la première action prioritaire du Partenariat UE-Afrique sur le commerce et l'intégration régionale, il est clair que l'UE a un mépris total pour l'UE et pour son mandat d'intégration régionale dans ses négociations APE avec les pays africains.

Bien que l'UE se soit engagée à poursuivre une politique de cohérence à travers son « Consensus de l'UE sur le développement », adopté en février 2006, il n'y a pas de cohérence entre la stratégie conjointe UE-Afrique pour le partenariat sur le commerce et l'intégration régionale et l'agenda APE de l'UE. Ce dernier est en train de saper les efforts d'intégration régionale de l'UE et est en contradiction avec le Traité de Maastricht de 1992 de l'UE, la Traité d'Amsterdam de 1997, les dispositions de l'Accord de Cotonou de 2000, la Déclaration du Millénaire des Nations-Unies de 2000, de l'UE, et le « Consensus de l'UE sur le développement », adopté en 2006.

Le Traité de Maastricht de 1992 énonce trois objectifs concernant les relations de l'UE avec les pays en développement et les pays les moins avancés (PMA), à savoir une campagne contre la pauvreté, la promotion du développement durable et l'intégration de ces pays dans l'économie mondiale. Un facteur important est que le Traité stipule la cohérence entre les politiques communautaires afin de prendre en compte les objectifs de développement de l'UE. En 1997, le Traité d'Amsterdam avait également ajouté le principe de la cohérence de toutes les activités extérieures de l'UE.

En juin 2000, l'UE a signé l'Accord de Cotonou avec les pays ACP. Hormis

les arrangements commerciaux, l'Accord contient également des stratégies de développement (Titre I). L'article 19.1 comprend, comme principes et objectifs, la réduction/éradication de la pauvreté, le développement durable et l'intégration des ACP dans l'économie mondiale. Ces objectifs figurent également dans les articles 1 et 34.1. L'aspect crucial de la cohérence est pris en compte dans l'article 12. On peut renvoyer au Traité de Maastricht pour toutes ces questions.

En septembre 2000, l'UE a signé la Déclaration du Millénaire des Nations-Unies pour la réalisation des OMD d'ici 2015. Ces objectifs comprennent entre autres l'éradication de la pauvreté (But 1) et un partenariat global pour le développement (but 8). Bien que l'Accord de Cotonou avant cette période, son article 19.2 prévoit de manière explicite la prise en compte des OMD.

Courant 2005, l'UE a adopté une série de mesures visant à accélérer les progrès en vue de la réalisation des OMD d'ici l'année 2015, à savoir : « Contribution de l'UE » [COM(2005) 132 final/2], « Financement pour le développement et l'efficacité de l'aide » [COM(2005) 133 final/2] et « Cohérence des politiques pour le développement » [COM(2005) 134 final].

Dans la mesure « Contribution de l'UE » figurent des références répétées aux relations entre la cohérence des politiques pour le développement, l'impact direct et indirect des autres politiques et le soutien à la réalisation des OMD. Il y est également mentionné que la cohérence des politiques et la qualité de l'aide « devraient s'appliquer à l'Afrique comme priorité », c'est-à-dire pour « garantir que l'Afrique est le bénéficiaire numéro de ces nouvelles approches... » Le soutien au développement est destiné à développer la capacité de l'UA, et en particulier de sa Commission. Une référence spéciale est faite à l'Accord de Cotonou comme « cadre privilégié mais non exclusif pour la mise en œuvre de cette approche. » En conclusion, il est spécifié que cette approche devrait ouvrir la voie à une

nouvelle stratégie de développement européenne.

La mesure « Financement pour le développement et efficacité de l'aide » couvre de manière détaillée la question de l'aide liée au commerce. La mesure « Cohérence des politiques pour le développement » est allée au-delà de la coopération pour le développement pour inclure l'impact des politiques européennes qui ne concernent pas l'aide (sur le commerce, l'agriculture, la sécurité alimentaire, la pêche, etc., par exemple) dans la réalisation des OMD. Dans le domaine de la cohérence des politiques, les priorités ont été identifiées, et pour chacun de celles-ci, des « engagements en matière de cohérence pour le développement » ont été définis, afin d'accélérer les progrès en vue de la réalisation des OMD.

Les « Engagements de l'UE visant la cohérence pour le développement » ciblent entre autres le commerce, l'agriculture et la pêche. Dans le cadre du commerce, l'UE reconnaît qu'ils sont « un outil puissant qui contribue à la réalisation des OMD... ». Dans ce domaine, l'UE a pris deux engagements en vue du processus des APE, à savoir garantir un résultat durable, axé sur le développement ; et prendre en compte l'agriculture comme domaine clé dans les négociations. L'UE œuvrera également à intégrer le commerce dans ses stratégies de développement.

Suite aux éléments ci-dessus, l'UE a adopté, en février, son « Consensus européen sur le développement ». « L'objectif primordial — qui recouvre tous les autres — de la coopération au développement de l'Union européenne est l'éradication de la pauvreté dans le contexte du développement durable, notamment en s'efforçant de réaliser les objectifs du Millénaire pour le développement (OMD). Cet objectif peut être recoupé avec les objectifs déjà mentionnés figurant dans le Traité de Maastricht, dans les articles 1, 19.1, 19.2 et 34.1 de l'Accord de Cotonou, les OMD des Nations-Unies, les mesures de l'UE visant à accélérer les progrès en vue de la réalisation des OMD — le fil d'or de la conver-

gence apparaît clairement à travers tous ceux-ci.

Par l'intermédiaire de ce Consensus, l'UE s'est engagée à appliquer la cohérence des politiques pour le développement : « Nous réaffirmons notre engagement à promouvoir la cohérence des politiques pour le développement, en garantissant à cette fin que l'UE tient compte des objectifs pour la coopération au développement dans toutes les politiques qu'elle met en œuvre et qui sont susceptibles d'affecter les pays en développement, et que ces politiques soutiennent des objectifs en matière de développement. » En outre, « L'UE est pleinement résolue à faire en sorte que les politiques qui ne concernent pas le développement viennent soutenir les efforts déployés par les pays en développement pour réaliser les OMD. »

De plus, cet effort est appuyé davantage dans la déclaration suivante : « Pour concrétiser cet engagement, l'UE renforcera à tous les niveaux les procédures, instruments et mécanismes relatifs à la cohérence des politiques pour le développement, assurera les ressources adéquates et communiquera les meilleures pratiques en vue de contribuer à la réalisation de ces objectifs. Ceci constitue une contribution supplémentaire importante à la réalisation des OMD. »

Il est également fait référence de manière spécifique au fait que le soutien aux pays à revenu intermédiaire (tels que le Botswana, la Namibie et le Swaziland) reste important en vue de la réalisation des OMD, et que l'agriculture reste cruciale pour la réduction de la pauvreté et la croissance. Dans une optique multilatérale, ceci n'est qu'un facteur causal en vue de la réalisation des OMD. Le commerce ne pourrait contribuer au développement que s'il fait partie intégrante d'une stratégie de développement.

Les besoins du développement, en Afrique, en vue de la réalisation des OMD, dépassent les besoins du commerce dans la plupart des pays en développement (comme c'est le cas pour la majeure partie des membres de la configuration APE-SADC). C'est

ce que confirme une Étude de cas sur la politique commerciale extérieure de l'UE, avec un accent sur les APE, menée par Alan Hudson (Centre for European Policy Studies, 2006).

Hudson concluait que l'aide au développement était non seulement associée à l'aide financière, mais que les dimensions développement allaient au-delà et qu'elles devraient être pleinement intégrées à tous les aspects de la politique des APE, notamment au commerce et aux aspects liés au commerce.

« Traiter le développement comme une voie parallèle dans les négociations commerciales n'est pas propice à la réalisation de résultats favorables au développement. » Une conclusion peut-être plus cruciale de l'étude de cas, au vu du rôle dominant de la Direction générale du commerce, dans les négociations APE : « La cohérence des politiques nécessite une cohérence intra-Commission. Pour que les objectifs de développement ne soient pas marginalisés, la Direction générale du développement doit être en mesure – en termes de ressources et de mandat – de représenter les objectifs de développement au niveau général des discussions sur les APE, et ne doit pas se limiter à des questions d'acheminement de l'aide technique et financière. »

Toujours selon l'étude : « Des négociations effectives avec les pays en développement partenaires nécessitent également une cohérence intra-Commission. Il est inacceptable pour les pays en développement de penser qu'ils traitent avec la Commission dans son ensemble, alors qu'ils ne sont en train de traiter qu'avec une partie de celle-ci – la DG Commerce – qui n'est pas en mesure de s'engager sur des questions d'aide au développement. »

En dépit de tout ceci, il semble que la Commission européenne a carte blanche pour négocier des APE avec les pays africains, en fonction de leur propre agenda, qui leur permet de rejeter à volonté les dispositions de politiques européennes adoptées. Cet agenda a mené à de nouvelles configurations régionales en Afrique, qui n'ont ni bases légales, ni institutions

de soutien, c'est-à-dire des groupes de pays rassemblés à la hâte qui auraient à terme à créer de nouveaux instruments juridiques pour rendre les APE juridiquement contraignants, tout en étant obligés, ce faisant, d'ignorer leurs propres obligations juridiques envers les arrangements régionaux en cours.

Le décompte africain, par l'UE, des APE intérimaires paraphés, fin 2007, est plus que révélateur de cette réalité – aucune des quatre configurations APE africaines initiales n'a paraphé d'APE intérimaire avec l'UE, et ceci indépendamment du fait que l'UE a exploité les vulnérabilités des pays à titre individuels au sein des configurations APE, afin de faire parapher des APE intérimaires en utilisant des tactiques d'intimidation telles que la menace de perte d'accès préférentiel au marché, l'introduction de droits punitifs si des accords ne sont pas paraphés, la menace de contestation multilatérale si les arrangements intérimaires ne sont pas notifiés à l'Organisation mondiale du commerce, et le kalopsia de l'aide au développement.

Même malgré cela, seuls 15 pays africains (sur 44) ont à terme paraphé des APE intérimaires à la fin de l'année dernière – la question qu'il faudrait se poser à juste titre est de savoir pour quelles raisons. (Notez que la Namibie a paraphé un APE intérimaire assorti d'une liste de conditions à réviser avant de pouvoir entamer toute négociation en vue d'un APE complet – bien que ceci ne semble pas déranger le Commissaire européen au commerce, Peter Mandelson, selon ses dernières déclarations).

Cette situation est en violation flagrante du principe d'intégration régionale des APE, prévu dans les articles 35.2, 37.3 et 37.5 d' l'Accord de Cotonou. En outre, au vu des tactiques de la Commission européenne et du compte final, fin 2007, il y a un énorme point d'interrogation en ce qui concerne les raisons qui sous-tendent l'agenda APE de la Commission.

Selon cet agenda, ces nouveaux arrangements commerciaux devraient

suite à la page 20

Biocarburants : alimentation contre biocarburants revisité

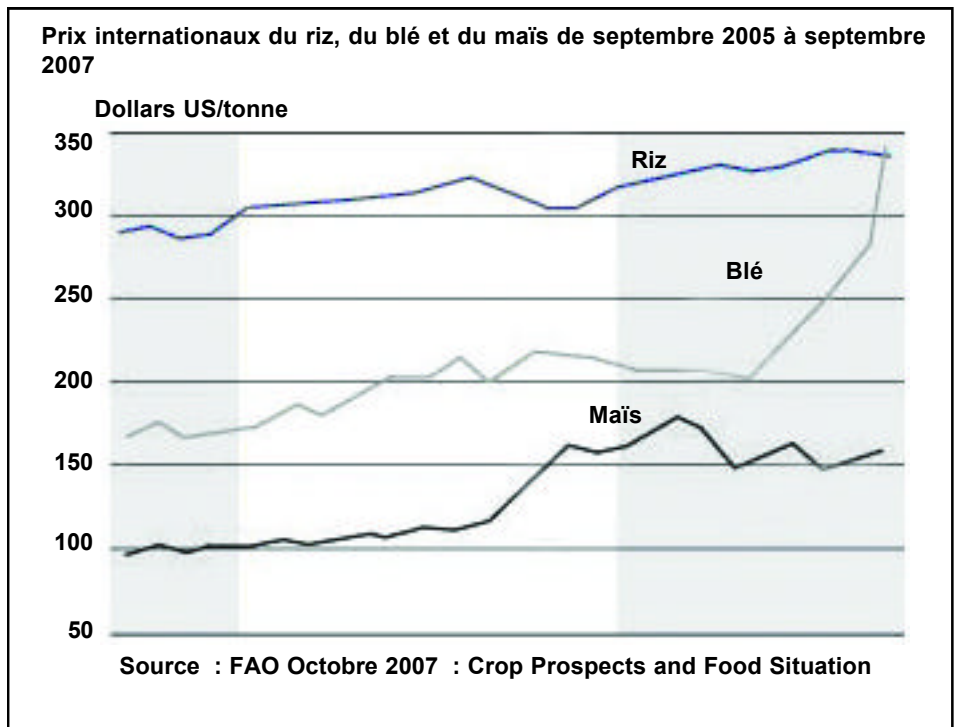
Jane Earley¹

La flambée des prix de denrées de base tels que le blé, le soja et le maïs, ont suscité un regain d'attention aux implications de la hausse de la production de biocarburants en matière de sécurité alimentaire.

Depuis que la bulle des biocarburants a éclaté dans la sphère publique, il y a quelques mois, certains pays ont réduit les plans visant à accroître la part des carburants dans leur combinaison énergétique interne. Ceci est dû à la fois à la nécessité incontournable d'importer des aliments de bétail des pays en développement, où leur production est perçue comme contribuant aux problèmes environnementaux, et au fait que la rentabilité du biodiesel est compromise par la hausse des prix des huiles végétales.

L'inflation des prix des produits alimentaires provoquée par la concurrence entre l'alimentation et les carburants pour occuper les mêmes terres fait également partie du paradigme, incitant beaucoup à se demander si les biocarburants sont réellement viables dans le contexte plus large de la sécurité alimentaire. Tout ceci a des incidences majeures pour le système commercial mondial qui est caractérisé depuis longtemps par la faible valeur des denrées alimentaires agricoles.

Dans le contexte d'une récession imminente et de nouvelles réglementations relatives aux changements climatiques, le débat alimentation/carburants a acquis une nouvelle urgence. Il est incontestable que les prix des produits alimentaires sont en hausse, notamment dans les pays où de larges pans de la population sont déjà en danger. Le développement des biocarburants



est un facteur dans certains endroits, mais un certain nombre d'autres éléments non liés à l'agriculture expliquent également cette tendance.

Facteurs qui affectent les prix des produits alimentaires

Le premier de ceux-ci est la hausse des prix de l'énergie. La hausse des prix des produits de base liés aux marchés de l'énergie est incontestable, et est un facteur depuis les 15 derniers mois. Lorsque le prix du pétrole brut augmente, passant de 30 à 100 dollars le baril, il est inévitable que cette hausse affecte la production alimentaire, qui est largement mécanisée dans la plupart des centres de production. Ceci a également des conséquences sur le transport, la transformation, le conditionnement, la distribution et la vente au détail, parce que les hausses de prix sont généralement transférées à travers la chaîne de valeur.

Les produits de base étant évalués en dollars, la baisse du taux de change du dollar a également eu un effet. Depuis 2001, le dollar se déprécie régulièrement par rapport aux autres devises et a enregistré, au cours des deux

dernières années, une baisse de 15% pondérée par les échanges.

La croissance liée au commerce est un autre facteur. La croissance annuelle de 10% de la Chine, accompagnée par des importations d'intrants industriels et agricoles clés, a exercé une pression à la hausse sur les prix, notamment ceux des taux de fret marin.

De plus, certaines évolutions dans l'agriculture, non liées aux biocarburants, ont joué un rôle sur les hausses mondiales des prix des produits alimentaires. Les prix du blé, par exemple, ont enregistré de brusques hausses en raison d'une longue sécheresse qui a frappé l'Australie et sérieusement réduit ses récoltes de blé. La demande d'importations de la Chine a enregistré de fortes hausses, en particulier celles de soja pour l'huile végétale et les aliments pour animaux, exerçant des pressions sur les prix du soja. Les prix des produits laitiers ont également été affectés par une pénurie mondiale de stocks par rapport à la hausse de la demande, stimulée par la hausse des revenus et la modification des habitudes alimentaires dans les économies émergentes.

1 Jane Early est avocate managing partner d'Early & White Consulting Group, LLC, une firme spécialisée dans le commerce international et les implications environnementales des normes du droit international ayant trait à l'alimentation, à la santé environnementale et sanitaire, la viabilité et d'autres attributs liés à la qualité.

Préoccupations concernant les biocarburants

Toutefois, la production de biocarburants est incontestablement un facteur majeur dans les hausses des prix des produits alimentaires. C'est tout particulièrement le cas lorsque les agriculteurs intensifient la culture de matériaux organiques pour la production de biocarburants, afin de répondre à des mandats gouvernementaux ambitieux qui visent à améliorer le pourcentage de produits renouvelables dans la combinaison énergétique, et lorsque ces matériaux sont également utilisés pour l'alimentation.

L'investissement dans de nouvelles capacités de raffinage et la poursuite du développement rapide du secteur des biocarburants, stimulée par l'octroi de subventions, ont garanti la hausse des prix des matériaux organiques. Le programme de biodiesel de l'Europe et le programme de bioéthanol des États-Unis imposent une demande massive supplémentaire à la base de production agricole, ce qui fait grimper les prix de toutes les graines et oléagineux, qui sont en concurrence pour occuper les mêmes terres. De nombreux autres pays ont lancé des programmes similaires sans réfléchir aux effets cumulés sur les marchés mondiaux.

Ceci a été la cause majeure de la hausse des prix du maïs, du blé et du soja. Ainsi, de nombreux fermiers américains cultivent à la fois le soja et le maïs. Toutefois, puisque les mandats pour les biocarburants subventionnent l'éthanol de maïs, un grand nombre de producteurs consacrent des superficies plus vastes au maïs, au détriment du soja qui, aux États-Unis, n'est pas primordialement utilisé pour la production de biocarburants. Ceci a créé une pénurie relative de soja sur le marché, avec des hausses de prix correspondantes. Et puisque le soja est essentiellement utilisé pour l'alimentation du bétail, ce changement a entraîné des hausses de prix de la viande et du lait. Le maïs, qui sert également à nourrir le bétail, est aussi devenu plus cher, en raison de la

demande d'éthanol de maïs. De même, le sirop de maïs à haute teneur en fructose (HFCS en anglais) est à présent presque aussi cher que le sucre, car c'est un produit du maïs.

Toutefois, les produits de base utilisés comme matériaux organiques pour la production de biocarburants n'ont pas tous enregistré des hausses de prix. Un excédent de sucre mondial a maintenu le prix mondial à un niveau relativement stable, c'est-à-dire autour de 12-12 cents la livre.

Les prix vont-ils rester élevés ?

La question majeure est de savoir s'il s'agit de tendances à court ou long terme. En l'absence de subventions et de mandats qui maintiennent la demande artificiellement élevée, la production de biocarburants ne se développerait que si la culture et le raffinage en vue d'une telle production restent rentables pour un marché. L'approvisionnement en pétrole a manifestement une influence sur ces conditions. De même que la réglementation liée aux changements climatiques, qui créera une demande de biocarburants qui réduisent les émissions de carbone. Un ralentissement économique à l'échelle mondiale réduirait ces pressions à la hausse des prix, mais la volatilité des prix serait plus susceptible de caractériser les scénarios à la fois à court et long terme. Enfin, les changements climatiques eux-mêmes peuvent, à long terme, rendre trop onéreuse la culture de plantes pour la 'première génération' actuelle de biocarburants, en raison des rendements réduits dans les sites elles sont actuellement cultivées.

Il est probable que, dans le court terme, même avec des récoltes normales, les prix restent élevés par rapport aux normes historiques et que le faible niveau des stocks contribue à rehausser la volatilité. Les stocks mondiaux de céréales étant actuellement très bas, toute calamité agricole aura un impact considérable sur les prix. Ainsi, de mauvaises récoltes aux États-Unis, en Europe ou en Chine pourraient rehausser temporairement les prix des céréales et des oléagineux d'une proportion allant jusqu'à 50% par rapport à leurs niveaux actuels.

Les politiques monétaires qui contribuent à un déclin du dollar continueront également d'être une cause de la hausse des prix des produits de base.

Est-ce bon ou mauvais pour les pays en développement ?

De nombreux pays en développement pâtissent historiquement de la baisse des prix des produits de base. Que signifie la hausse des prix pour ces pays ? L'Organisation mondiale des Nations-Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) a estimé que la hausse des prix en 2006 avait rehaussé de 10% la facture des importations de produits alimentaires des pays en développement, par rapport aux niveaux de 2005. La hausse a été estimée à 25% pour 2007. Cette évaluation ne tient pas compte des avantages découlant de la hausse des prix pour les producteurs au sein de ces pays, dont certains sont également des exportateurs. Les pays en développement qui à la fois produisent et exportent des céréales et des oléagineux tireront profit de l'expansion des marchés et de la hausse des prix pour ces produits de base.

Toutefois, un rapport récent du gouvernement américain sur les implications de la hausse des prix des produits alimentaires fait quelques évaluations qui donnent à réfléchir pour les autres pays en développement.¹ En dépit d'une légère hausse de la disponibilité des produits alimentaires au cours de la dernière décennie, les pays moins avancés qui sont également fortement tributaires des importations, auront à faire face à une demande plus forte en céréales et en oléagineux, et auront moins de capacité d'accès à ces produits essentiels, en raison de la hausse des prix. Les pays les moins avancés (PMA), tout bien considéré, deviennent de plus en plus dépendants, et la hausse des prix des produits de base accentuera cette tendance et rehaussera le prix de l'aide alimentaire (voir encadré). Ceci pourrait expliquer un déficit vivrier de 27 millions de tonnes d'ici 2016, en supposant que les hausses de prix des produits alimentaires de 2007 se poursuivent. (On entend par 'déficit' la

i Rosen, Stacey et Shapouri, Shahla, février 2008. *Rising Food Prices Intensify Food Insecurity in Developing Countries*. In Amber Waves.

Le commerce Sud – Sud : est-ce une alternative au commerce Nord – Sud ?

Bathie Ciss¹

La nouvelle géographie des relations commerciales n'a pas fini de définir ses contours. Face à la crise qui secoue le monde actuellement, des alliances sont entrain de se faire et de se défaire. Dans un monde où, le mot d'ordre est l'ouverture et la coopération, une telle crise précipite la recomposition des relations commerciales mondiales.

Les relations traditionnelles liant les pays africains à certaines puissances occidentales sont aujourd'hui au ban des accusés. A travers les négociations de nouveaux accords commerciaux dits APE, les parties européennes et africaines ont remis en cause leurs

relations séculaires. La mise en place de ce nouveau régime commercial fait face à de grandes difficultés du fait de la différence de conception entre les deux parties. Si certains insistent sur le volet commercial et soutiennent par la suite une coopération, c'est la position de l'UE, d'autres mettent en avant le volet développement qui avait fait défaut dans les anciens régimes commerciaux qui ont gouverné ces partenaires jusqu'à présent.

La plus part des pays de l'Afrique ont rejeté les APE, ne refusant pas le principe d'une coopération commerciale, mais, récusent la façon dont les négociations se sont déroulées jusqu'ici, les délais et le contenu que l'UE veut donner à ces accords.

Tout le monde reste convaincu que les précédents régimes que sont « Yaoundé, Lomé et Cotonou » n'ont pas donné les résultats escomptés pour ne pas dire ont été des échecs répétitifs. Certains Etats africains pour des raisons précises ont paraphé des accords intérimaires ce qui les permettrait de garder certains avantages. Par ailleurs l'AGOA qui est une politique mise en place par les Etats-Unis visant à faciliter l'accès des pays africains à leur marché n'a pas été une aubaine pour beaucoup de ces pays africains².

Ce blocage constaté au niveau des relations bilatérales entre l'UE et les pays africains plus l'inefficacité de l'AGOA combiné à la stagnation des négociations du cycle de Doha appelle la mise sur pieds de solutions alternatives. C'est justement tout l'intérêt du commerce Sud – Sud.

Ce commerce sud-sud a, pendant longtemps fait l'objet de théories et certains y voyaient même un mirage. Mais, il a connu une croissance soutenue. Elle a été tirée par l'Asie orientale et les pays de l'ANASE.

Aujourd'hui, de nouveaux acteurs majeurs du commerce international comme la Chine, l'Inde et le Brésil qui

sont considérés comme « le Sud dynamique » viennent donner un nouvel élan à ce commerce.

Ce dynamisme est illustré par les chiffres. En effet, de 577 milliards de dollars en 1995 le commerce Sud – Sud est passé à plus de deux mille milliards en 2006 soit 17% du commerce mondial et 46% du commerce total des marchandises des pays en développement³.

La part de l'Afrique dans ce commerce a triplé durant cette période, elle a enregistré la plus forte augmentation de ses exportations vers les autres pays du Sud.

Dans les développements qui suivront, nous allons nous intéresser d'abord à la nature de ce nouveau « phénomène » du commerce international avant de voir s'il constitue une alternative crédible au commerce Nord – Sud.

I – Le commerce Sud – Sud : une nouvelle dynamique, un nouveau type de partenariat

Comme précisé plus haut, le contexte actuel est marqué par une crise mondiale dont le plus lourd tribut est payé par les populations du Sud. Cela pourrait précipiter le formalisme des relations commerciales sud – sud.

Pendant longtemps ces pays avaient relégué leurs relations commerciales au second plan pour principalement 4 raisons :

- L'idée selon laquelle les pays en développement produisent tous des produits similaires – principalement des matières premières et des produits de base – était très répandue ; par conséquent ils ne présentent aucune complémentarité. Donc la bonne information faisait défaut.
- Du fait que le PIB par habitant dans ces pays est très bas, l'on croyait aussi que le marché restait limité.
- Des barrières commerciales très élevées⁴.

1 Bathie Ciss, juriste spécialisé en droit international des affaires, est chargé de projet à Enda Syspro II, dans le programme commerce et négociations multilatérales.

2 Les études ont révélé que seul les Etats qui avaient des capacités d'exportation de produits énergétiques en bénéficiaient. Les produits pétroliers et gaziers représentent plus de 80 % de ces exportations, mais les États-Unis s'efforcent de multiplier les programmes ayant pour objectif d'accroître la capacité des pays africains d'exporter d'autres articles, notamment leurs produits agricoles.

3 CNUCED XII: Dans « La nouvelle géographie du commerce international », seule l'intégration régionale peut optimiser l'impact sur le développement du commerce Sud – Sud.

4 En moyenne, les barrières commerciales entre pays en développement sont trois fois plus élevées que celles en vigueur dans les pays industrialisés; pour les produits manufacturés, elles le sont six à huit fois. *Revue du commerce international*, mai 2008 www.forum-ducommerce.org,

La moyenne pondérée des tarifs douaniers pour les échanges Sud-Sud était de 4,3%, comparé au taux de 2,3% appliqué par les pays développés aux exportations du Sud selon la CNUCED, CNUCED XII: Dans « La nouvelle géographie du commerce international », seule l'intégration régionale peut optimiser l'impact sur le développement du commerce Sud – Sud.

- Absence d'infrastructures de promotion du commerce international et d'infrastructures de base comme les moyens de transports et de télécommunications.

Aujourd'hui trois déterminants soutiennent ces relations commerciales entre pays du sud ; il s'agit d'une part du rôle et de l'importance croissante des pays en développement, d'autre part du rythme soutenu du développement des échanges et de la coopération entre ces pays du sud, ainsi que les relations économiques de ces pays avec ceux en transition, et enfin de la nouvelle tournure des relations commerciales Nord – Sud qui sont marquées par l'évolution de l'interdépendance.

Ce commerce sud – sud était concentré pour l'essentiel entre les pays de l'Asie. L'Afrique était restée à l'écart de ce commerce. Aujourd'hui, un grand intérêt est porté sur ce continent. Entre 1998 et 2003, les investissements venant des pays du Sud dans le domaine des infrastructures totalisent 38 % des investissements totaux. Les investissements par projet ont dans la même période cru ; passant de 35 millions de dollars à 104 millions de dollars⁵. Les « grands pays » du sud considérés comme des partenaires majeurs du commerce international sont aujourd'hui présents en Afrique et compte sceller des partenariats commerciaux durables fondés sur un principe de gagnant – gagnant.

Qu'il s'agisse de la Chine, de l'Inde ou du Brésil, une dynamique nouvelle est déclenchée. C'est ce qui a certainement mis la pression sur l'UE qui cherche à travers les APE à sécuriser ses intérêts en Afrique. Et, à voir la détermination avec la quelle l'UE

négocie ces accords, on peut dire qu'elle fait une course contre ces « nouveaux partenaires majeurs » de l'Afrique. La clause NPF introduite dans le texte d'accord proposé par l'UE qui menace le commerce sud – sud⁶ et paraphés par certains pays est plus qu'illustrant.

Mais l'intérêt dans ce commerce sud – sud, est la différence d'approche d'avec les régimes commerciaux qui gouvernaient jusqu'à présent les relations entre les pays du Sud et ceux du Nord.

Il se fonde sur un avantage réciproque ; autrement dit sur une relation gagnant – gagnant. L'égalité, le respect mutuel, une vision partagée constituent les fondamentaux de cette relation commerciale. Les nouveaux défis que sont la sécurité alimentaire, la sécurité énergétique, les pandémies, le terrorisme international, les changements climatiques que les pays du sud partagent seront au cœur de cette coopération. Il se base sur une « philosophie de coopération égalitaire et profitable à tous » pour reprendre les termes du président Abdoulaye Wade lors du sommet Afrique Inde.

Tous les secteurs sont concernés par ces échanges mais une nette progression des échanges de marchandises sont notées ; elles passent de moins 10% du total des échanges à 14 %⁷.

L'essentiel de ces échanges est l'œuvre des pays en développement d'Asie à revenu intermédiaire (supérieur ou inférieur). Ces marchandises sont essentiellement des matières premières et des produits semi - transformés.

L'autre secteur en forte progression dans ce commerce sud – sud est le commerce des services (tous les modes de services : échanges transfrontières, la consommation à l'étranger, le déplacement des prestataires de services, et la présence commerciale) avec une forte percée des services liés au tourisme. Ce secteur représente 10% du commerce mondial des services. D'aucuns pensent que cela est dû à la tendance à la libéralisation des services dans les ACR.

Les investissements sont tout aussi dynamique dans ce commerce, les sorties d'investissements étrangers directs (IED) en provenance des pays en développement et des pays à économie de transition sont passés de 65 milliards de dollars dans les années 90 à 193 milliards en 2006, représentant 16% du total mondial.

II – Le commerce Sud – Sud constitue-t-elle une l'alternative au commerce Nord – Sud ?

Les relations commerciales entre le Nord et le Sud n'ont pas toujours donné les résultats attendus. Surtout pour la partie Sud. C'est ce qui favorise certainement la recomposition des relations commerciales internationales. La nouvelle géographie commerciale qui présente les schémas suivants : Commerce Nord – Nord, Commerce Nord – Sud, et commerce Sud – Sud. Le premier schéma ne nous intéresse pas en l'espèce. Les deux schémas suivants présentent des inter relations. Dès lors on se pose la question de savoir est ce que c'est parce que le commerce Nord – Sud n'est pas efficace que le celui sud – sud se dynamise ?

A cette interrogation on pourrait être tenté de répondre par l'affirmative. Et cela parce que depuis longtemps les relations nord – sud n'ont fait qu'augmenter la dépendance de ces derniers aux premiers. Si on prend en exemple les relations UE – ACP, l'on se rend compte que depuis les premiers accords signés, jusqu'aux derniers, aucun des objectifs fixés n'a été atteint. Cela donne justement des raisons de croire que commercer avec des pays qui sont dans la même « catégorie » pourrait être plus bénéfique ; même si, il faut le dire il y'a des différences fondamentales de niveaux dans le Sud. Mais toujours est-il que les pays du sud partagent les mêmes défis.

Cependant, la croissance notée dans le Sud est pour la plupart due par les investissements des firmes multinationales: Dix pays représentent à eux seuls 84 % des exportations et 78 % des importations Sud-Sud. Il ne faut donc pas tomber dans les « illusions

5 Par exemple au Sénégal les infrastructures réalisées dans le cadre de l'organisation des sommets de l'OCI ont été fortement soutenues par les pays du Sud.

6 Clause NPF dans les APE : une menace pour le commerce Sud – Sud ? Cheikh T. Dièye, Victoria Hanson, *Passerelles, entre le commerce et le développement durable*, V IX N°1 Mars 2008, ENDA TM, ICTSD

7 Synthèses OCDE, octobre 2006

Comblent l'écart : l'APE de la SADC

Rob Davies¹

Bien que les ACP soient formellement engagés, depuis 2002, dans la négociation d'une transition en vue du retrait des préférences commerciales non-réciproques et des programmes de coopération au développement qui y sont associés, prévus dans le cadre des Conventions de Lomé, puis de l'Accord de Cotonou, le processus n'a commencé à prendre une ampleur considérable que vers la fin de l'an passé. Un tel mouvement a été stimulé par l'expiration imminente de la dérogation de l'OMC en faveur des préférences de Cotonou, fin 2007, et par le risque implicite, pour nombre de pays ACP, de devoir commercer avec l'UE à des termes bien moins avantageux, si une alternative compatible avec l'OMC n'entraîne pas en vigueur d'ici le 1^{er} janvier 2008.

Mesure historiquement controversée et conflictuelle

En ce second trimestre 2008, une seule région ACP a signé un APE complet, alors que plusieurs autres régions et pays individuels ont paraphé des APE intérimaires.

Toutefois, un grand nombre de pays ACP, dont l'Afrique du Sud, n'ont signé ni l'un, ni l'autre. Certains de ces pays commerceront à présent avec l'Union européenne dans le cadre de l'arrangement 'Tout sauf les armes', applicable aux pays les moins avancés (PPMA), certains, au titre d'arrangements spécifiques tel que notre propre Accord sur le commerce,

le développement et la coopération et d'autres selon les termes bien moins favorables prévus dans le Système généralisé des préférences de l'UE. On remarque aisément que jamais auparavant, dans les relations entre l'UE et les ACP, une mesure présentée comme un mécanisme visant à rehausser l'accès au marché de l'UE et à renforcer la coopération au développement entre l'UE et les ACP n'est devenue aussi controversée et aussi conflictuelle.

Si certains dans les ACP considèrent l'équilibre réalisé dans les APE intérimaires ou complets conclus l'an passé comme un compromis raisonnable qui créera les conditions en vue du renforcement de la coopération pour le commerce et le développement, beaucoup d'autres ont paraphé des APE intérimaires avec réticence, sous la menace d'une perturbation sérieuse des échanges, alors que d'autres encore ont refusé de le faire. Il n'y a aucun doute que le tableau général est celui d'un processus source de divergences.

Selon l'ODI (Overseas Development Institute), les listes de libéralisation présentées l'an passé avaient été établies à la hâte, sans considération de leurs concordances ou non avec celles présentées par les pays voisins².

En Afrique du Sud, les membres de la SADC (Southern African Development Community) se sont retrouvés divisés en pas moins de 5 configurations de négociation différentes. Chacune de celles-ci est arrivée à des accords impliquant des obligations quelque peu différent envers l'UE, dont les implications n'ont pas été encore examinées en détails par la SADC. Même au sein de la configuration, désignée APE SADC, qui regroupe les cinq membres de la SACU (Union douanière de l'Afrique du Sud), en plus du Mozambique et de l'Angola, nous constatons que trois membres de la SACU et un autre pays ont paraphé, à la fin de l'année passée, alors qu'un

autre l'a fait ultérieurement, suscitant des protestations, et que deux n'ont pas signé un arrangement qui, il ne faudrait pas l'oublier, est, avant tout, supposé rehausser l'intégration régionale.

Extension en dehors de la catégorie

La question qui se pose manifestement dans ce contexte est de savoir pourquoi le processus des APE est devenu si difficile et si conflictuel. Dans le cas de la configuration APE de la SADC, les difficultés n'étaient inalement pas fondamentalement liées à la question centrale du passage d'un système de préférences non-réciproques dans le commerce des marchandises à des Accords de libre-échange compatibles avec l'OMC, impliquant des engagements réciproques pour les deux parties. Dans les processus de négociation de la SADC, en renforçant et en adaptant l'Accord sur le commerce, le développement et la coopération (AACDC) que l'Afrique du Sud a déjà signé, en 1999, avec l'Union européenne, et qui, par l'intermédiaire du mécanisme de l'Union douanière de l'Afrique du Sud, a été étendu, de facto au Botswana, au Lesotho, à la Namibie et au Swaziland, la région est arrivée à une entente substantielle avec l'UE sur le fond d'une liste de libéralisation réciproque du commerce des marchandises.

Selon cette liste, la plupart des pays bénéficieraient d'un accès au marché européen en franchise libre de droits et sans contingents pour tous les produits sauf le riz et le sucre, alors que l'Afrique du Sud aurait bénéficié d'un meilleur accès pour des produits qui n'étaient pas traités de manière favorable dans le cadre de l'ACDC.

En échange, la SACU aurait accordé un meilleur accès aux produits européens dans près de 500 lignes tarifaires, par rapport aux arrangements convenus aux fins de l'ACDC, alors que, bien que PMA, le Mozambique aurait également con-

1 Le Dr Rob Davies est Vice-ministre du commerce et de l'industrie de l'Afrique du Sud. Ce texte est adapté d'un discours prononcé lors de la Conférence organisée par le Secrétariat du Commonwealth – Secrétariat des ACP, intitulée 'Evaluating EPAs: The Way forward for the ACP - Évaluation des APE: La voie à suivre pour les ACP', tenue les 7-8 avril 2008, à Cape Town. Les documents pertinents sont disponibles à : www.acp-eu-trade.org

2 ODI et CDPM (2008), *The New EPAs*, étude disponible à www.odi.org.uk et www.ecdpm.org/pmr14

La libéralisation de l'investissement : politique sur mesure ou politique à taille standard ?

Dr. Cheikh Tidiane DIEYE¹

Aussi loin que l'on remonte dans le processus de négociations commerciales dans le cadre du Programme de Doha, on est frappé par la constance des pays en développement et des pays africains en particulier dans le rejet explicite et argumenté de toute ouverture de pourparlers sur les thèmes de Singapour. Il y a eu bien des raisons à ce refus.

L'opposition aux thèmes de Singapour a atteint son point culminant à la conférence ministérielle de Cancun. Lors de cette réunion, ces questions ont été au centre d'une grande controverse

- 1 Cheikh Tidiane DIEYE est Docteur en Etudes du Développement. Il est coordinateur du programme commerce à Enda Tiers Monde et Co-rédacteur de Passerelles. Les opinions sont exprimées à titre personnel.
- 2 Une série d'articles bien documentée a été produite sur la question à travers plusieurs numéros de Passerelles. Voir les archives de la publication à www.ictsd.org/africodev
- 3 Seul le sujet de la facilitation des échanges qui a été moins controversé a été « lâché » par les PED et a fait l'objet d'un compromis dans l'accord-cadre de juillet 2004. Les trois autres (investissement, marchés publics et politique de concurrence) n'ont connu aucune avancée.
- 4 Déclaration des pays ACP sur la cinquième Conférence ministérielle de l'OMC, adoptée à la sixième réunion des Ministres du commerce des pays ACP (Bruxelles 31 juillet-1er août 2003), par l'Union africaine dans la Déclaration ministérielle de Maurice sur la cinquième Conférence ministérielle de l'OMC, adoptée à la réunion des Ministres du commerce des États membres de l'Union africaine (Grand Baie, Maurice, 19-20 juin 2003), et par les PMA dans la Déclaration de Dhaka adoptée à la deuxième réunion des Ministres du commerce des PMA (Dhaka, Bangladesh, 31 mai-2 juin 2003). Ces mêmes positions ont été réitérées à la réunion des Ministres du commerce de l'Ua à Kigali, au Caire, à Nairobi et à Addis entre autres.

avant et après la conférence. Avant la conférence, la plus grande campagne jamais égalée en termes d'ampleur depuis la naissance de l'OMC sur un sujet en négociation a été menée par la plus large coalition de pays membres de l'institution multilatérale pour dénoncer la volonté des Pays développés de les introduire dans le programme de travail de Doha. Plus de 77 pays membres de l'OMC, soit plus de la moitié, ont rendu public des communiqués officiels où ils s'opposent à l'ouverture de négociations sur les thèmes de Singapour.

Par exemple, par une proposition commune présentée à l'OMC (WT/GC/W/510), un groupe de pays africains - Bénin, Botswana, Kenya, Ile Maurice, Nigeria, Ouganda, Sénégal, Sierra Leone, Tanzanie, Zambie, Zimbabwe et Djibouti - avait pris position sur le processus de négociation des questions de Singapour à l'OMC. Les pays signataires avaient considéré que les liens entre commerce et investissement, l'interaction du commerce et de la politique de la concurrence, la transparence des marchés publics et de la facilitation des échanges présentent des aspects particuliers et complexes dont la prise en charge ne peut relever d'une réglementation multilatérale. Ils ont fait part de leurs préoccupations concernant les incidences sérieuses que ces questions pourraient avoir sur leurs économies fragiles, et bien souvent dépourvues d'un encadrement réglementaire efficace, et en sont arrivés à la conclusion que les avantages de la négociation d'un cadre multilatéral pour chacune de ces questions ne sont ni manifestes, ni probables pour eux, en l'état actuel de leur évolution économique².

Le motif évoqué par ces pays, à juste titre, était qu'une réglementation multilatérale sur ces sujets n'était ni nécessaire ni souhaitable dans la mesure où elle restreindrait davantage l'espace politique déjà durement éprouvé par

plusieurs décennies d'une libéralisation imposée, qui a le plus souvent affaibli les Etats, en les dessaisissant de puissants leviers de développement au profit des multinationales étrangères. La peur d'un empiètement des instances multilatérales sur les souverainetés nationales a été donc l'une des raisons qui ont déclenché une telle levée de boucliers. Le souvenir des mesures imposées, des règles contraignantes et déséquilibrées et des orientations économiques douteuses laissées par l'ingérence des institutions financières internationales dans la gestion des économies de la plupart des pays en développement durant les années d'ajustement structurel a certainement amené ces derniers à douter des bienfaits qu'on leur fait miroiter.

A cela s'ajoute aussi le fait que la quasi-totalité des pays africains qui se sont explicitement ou implicitement opposés aux thèmes de Singapour n'ont pas, hier comme aujourd'hui, les ressources et la capacité nécessaires pour mener des négociations efficaces et productives sur ces questions, surtout à un moment où ils doivent encore surmonter les difficultés que leur pose la mise en œuvre des règles existantes de l'OMC et l'élargissement du Doha round, ainsi que la conduite concomitante des négociations bilatérales avec l'Europe en vue de la signature d'un APE.

Après avoir rejeté la négociation des thèmes de Singapour à l'OMC³, les Etats africains ont pris de nombreuses résolutions pour confirmer leur choix politique et économique de préserver ces questions essentielles de développement aux contraintes d'une réglementation multilatérale fondée sur les règles de l'OMC. Diverses tribunes ont été utilisées à cet effet⁴.

Mais étant poussés à la sortie par la fenêtre à l'OMC, ces sujets sont réapparus dans les négociations de l'APE

suite à la page 12

*La libéralisation de l'investissement ...
suite de la page 11*

où l'UE tente de les introduire en les cachant, pour le cas de l'investissement, sous le manteau du commerce des services.

Le but de cette analyse est de contribuer aux efforts de clarification des vrais enjeux liés à ces questions pour que ces dernières soient abordées avec une prudence accrue. Nous nous limiterons ici à la question de l'investissement étant entendu que les arguments que nous exposons sont aussi largement valables pour les autres sujets.

Pour ou contre l'inclusion de l'investissement dans les accords commerciaux

Il existe en général deux points de vue qui s'opposent lorsqu'on ouvre le débat sur l'intérêt ou non d'introduire l'investissement dans le cadre des accords commerciaux. La première ligne postule l'hypothèse que ce sujet lié au commerce a un potentiel de développement dans le cadre des accords commerciaux. Les défenseurs d'une telle thèse se demandent comment peut-on faire pour traduire ce potentiel en acte.

L'argument principal mis en avant par cette mouvance postule qu'un accord sur l'investissement qui augmente et protège les droits des investisseurs va accroître l'investissement étranger direct (IED) en incitant ces derniers à venir s'installer dans les pays qui mettent en œuvre de telles politiques. La protection qu'il confère stimulerait tout à la fois l'investissement national et apaiserait les inquiétudes des investisseurs étrangers.

La seconde ligne postule quant à elle qu'un accord sur l'investissement n'a pas sa place dans un accord de libre-échange purement commercial, surtout si celui-ci est un accord commercial mixte incluant des pays développés et des pays en développement, comme l'accord de partenariat

économique (APE). Notre analyse appartient à cette seconde mouvance et nous nous attelons à démontrer pourquoi l'inclusion de ce sujet est à la fois inappropriée et dangereuse pour les pays pauvres et vulnérables. Le cas qui nous sert d'exemple est l'APE en négociation entre l'union européenne (UE) et l'Afrique de l'ouest.

Le premier élément à prendre en considération est bien entendu le fait que l'Europe, ne cherchant à travers les APE, dit-elle, qu'à se mettre en conformité avec l'OMC, elle ne devrait pas pousser à l'inclusion de l'investissement dans l'APE, puisque ce sujet n'est pas une condition de compatibilité de l'APE avec l'OMC.

Mais il nous paraît utile d'aller au-delà d'une telle analyse. En vertu du principe de prudence qui doit guider tout pays ou groupe de pays dont l'économie est encore vulnérable et n'ayant qu'une faible maîtrise sur les leviers de celle-ci, les négociateurs régionaux de l'APE devraient s'attacher à faire en sorte qu'un accord commercial soit strictement limité au commerce. Même si à cause de l'évolution des échanges commerciaux internationaux, de nombreuses nouvelles questions sont aujourd'hui liées, peu ou peu au commerce, il reste évident que celles-ci ne peuvent faire l'objet d'une réglementation sous les mêmes conditions et les mêmes règles que le commerce des biens, qu'ils soient agricoles ou industriels.

Qui plus est, les politiques de libéralisation mises en œuvre depuis plusieurs décennies sous l'égide des institutions financières internationales, que ce soit dans le domaine de l'investissement ou des services, n'ont pas été évaluées. Il n'existe donc aucun recul ou une base d'analyse fondée sur les expériences passées en matière de libéralisation qui pourrait permettre à une région comme l'Afrique de l'ouest de s'engager en connaissance de cause.

Investissement étranger direct et réglementations internationales

Plusieurs raisons justifient l'adoption d'une posture de prudence lorsqu'il

s'agit d'aborder la question de la régulation ou dérégulation des politiques d'investissement aux fins d'attirer les IED.

La première repose sur le fait que la thèse selon laquelle des accords sur l'investissement basés sur les règles du Traitement national (TN) et de la Nation la plus favorisée (NPF) sont nécessaires pour attirer l'IED n'est pas historiquement fondée. C'est un principe fausement scientifique puisque l'inexistence de tels accords n'a pas empêché l'IED de connaître une forte croissance ces dernières années. Les entrées mondiales d'IED ont atteint en 2006 un total de 1306 milliards, soit une augmentation de 38% par rapport à leur niveau de 2000, qui était pourtant une année record (Cnuced, 2007). En Afrique, les IED ont atteint 36 milliards de dollars en 2006, soit le double⁵ de leur niveau de 2004. La croissance des IED en Afrique s'explique en partie par le regain d'intérêt sur les ressources naturelles et par les perspectives de profit et de retour sur investissement pour les entreprises ainsi que par un environnement économique mondial plutôt favorable.

En somme, l'absence d'accord sur la libéralisation de l'investissement n'a pas empêché de nombreux pays de bénéficier de niveaux record d'investissement en libéralisant de façon autonome et unilatérale. La CNUCED montre qu'entre 1991 et 2001 plus de 1393 réformes ont été opérées sur les réglementations nationales sur l'investissement. Près de 90% de ces modifications ont été faites dans le sens d'une plus grande libéralisation. En 2001, plus de 200 réformes de réglementations sont opérées dans plus de 71 pays dont seulement 6% dans un sens de durcissement et de restriction (CNUCED 2002). On voit peu de raisons, dans un tel contexte, d'imposer aux régions négociant un APE l'inclusion d'un accord portant explicitement ou implicitement sur l'investissement, puisque la tendance actuelle est qu'elles le feront de toute manière, mais avec la seule différence qu'elles garderont plus d'autonomie et de souveraineté face aux sociétés transnationales et aux autres investisseurs.

5 Il convient toutefois de noter que la part de l'Afrique dans les IED mondial est tombée de 3,1% en 2005 à 2,7 en 2006.

En second lieu, même là où il ya des traités bilatéraux d'investissement (TBI), l'histoire ne dit si ceux-ci sont à la base d'une croissance significative des investissements. Il n'existe aucune preuve que la signature de ces traités bilatéraux ait accru les flux d'investissement (Stiglitz, J. 2007). Certes les TBI se sont multipliés ces dernières années atteignant en 2001 plus de 2000 traités selon la Cnuced. Mais dans ses analyses effectuées en 1998, la Cnuced n'a trouvé aucune corrélation directe entre les TBI et le niveau d'IDE dans les pays hôtes.

En troisième lieu, il ya un argument souvent évoqué qui avance l'idée selon laquelle un accord juridiquement contraignant serait plus favorable à l'investissement puisqu'il met les investisseurs à l'abri de certaines pratiques gouvernementales comme par exemple la nationalisation des investissements étrangers ou les changements dans la structure du capital des entreprises étrangères, même lorsque des impératifs économiques dictent de telles pratiques. Cet argument n'a pas un fondement solide dans la réalité dans la mesure où, aussi bien au niveau national qu'international, des institutions sont mises en place qui assurent contre les éventuelles confiscations (Stiglitz, 2007).

On peut citer entre autres l'Agence multilatérale de garantie des investissements (AMGI) qui est un organe du groupe de la Banque mondiale. De plus, chose notable, la plupart des pays ont déjà intégré dans leurs réglementations des investissements des dispositifs qui leur ôtent dans une large palette de telles situations, la possibilité d'opérer de telles confiscations ou nationalisation. On comprendrait en effet mal que des pays qui se donnent beaucoup de mal

pour se rendre attrayant pour attirer l'IED soient eux-mêmes les fossoyeurs de leur propre stratégie. Cela ne tombe pas sous le sens et ce serait manquer de respect aux pays et régions ACP que de les croire capables de telles incohérences.

De la nécessité d'une approche unilatérale nationale ou régionale

Ceux qui estiment que toute opposition à l'inclusion de l'investissement ou l'un quelconque des thèmes de Singapour dans l'Ape est une opposition à l'attrait de l'investissement tout court ne semblent pas comprendre les vrais termes du débat. La plupart des pays en Afrique comme ailleurs ont mis en place des agences et des stratégies de promotion de l'IED. Ils ont opéré de nombreuses réformes, souvent très profondes, pour attirer les investisseurs. Mais beaucoup l'ont fait de manière autonome et unilatérale en mettant un cadre qui reconnaît des droits des investisseurs sans compromettre les intérêts nationaux. C'est une option reconnue par les différentes obligations et engagements à l'OMC, en particulier dans le domaine des services en ce qui concerne la libéralisation autonome.

La question de fond n'est donc pas de savoir si le fait de conseiller à la prudence en matière de libéralisation de l'investissement dans le cadre d'un accord commercial juridiquement contraignant est en soi une opposition à l'investissement ou une méconnaissance de l'intérêt que certains types d'IED pourraient avoir. Le débat est s'il est raisonnable pour des pays en développement, dans le contexte actuel des connaissances, de libéraliser leurs règles en matière d'investissement dans le cadre d'un accord commercial juridiquement contraignant les liant avec un partenaire beaucoup plus puissant qu'eux, dans un contexte où ils cherchent à rechercher et à consolider des équilibres dans leurs économies.

La réalité économique qui s'impose à tous les pays est aujourd'hui telle que chaque pays est plus ou moins obligé d'équilibrer dans sa réglementation des dispositions susceptibles d'attirer des investisseurs et d'autres pour pro-

téger les citoyens de leurs effets négatifs potentiels. L'un des problèmes que les pays en développement rencontrent trop souvent est que les conséquences négatives des accords qu'ils signent n'apparaissent que des années plus tard, au moment où leur révision ou leur dénonciation est soit impossible soit difficile. Stiglitz nous donne, dans un livre récent, l'exemple du fameux Chapitre 11 de l'ALENA, dont on a découvert, après coup, qu'il donne aux investisseurs étrangers plus de droits qu'aux investisseurs nationaux (ils sont par exemple indemnisés en cas de renchérissement des coûts ou de baisse de rentabilité du fait d'une réglementation, même justifiée. On sait que certaines réglementations en matière d'environnement ou pour la protection des consommateurs pourraient impacter sur les coûts supportés par les entreprises. Ce chapitre leur permet de s'opposer à de telles réglementations.)⁶

Les efforts des pays en développement pour attirer les IED sur leurs territoires se sont considérablement accrus depuis les années 80 (Charlton, 2003). Mais cette course vers les IED est apparue comme une course vers un nivellement par le bas qui a poussé à une surenchère laxiste, pour dire le moins. La concurrence que se mènent quelques fois les pays d'une même région- qui ont pourtant toutes les raisons de coopérer et de faire bloc face aux multinationales souvent plus puissantes que plusieurs Etats réunis- a engendré partout un risque d'en « faire trop », de donner plus que les autres en donnant plus que ce qui est nécessaire.

On peut bien mesurer les dangers que pourraient avoir de telles incitations à long terme dans un contexte où ces Etats ont des institutions encore faibles, des capacités prospectives et d'analyse des coûts et bénéfiques également faibles et sont très vulnérables à une corruption systémique et généralisée (Stiglitz, idem).

Comme nous l'avons dit plus haut, chaque pays ou région dans un processus d'intégration est plus ou moins obligé de réaliser un équilibre entre droits des investisseurs et droits

suite à la page 22

6 Livre de J Stiglitz « Pour un commerce mondial plus juste » (2007) nous fournit des exemples détaillés et très utiles sur les éléments que les pays en développement devraient tenir hors des accords commerciaux multilatéraux ou bilatéraux pour faire de ceux-ci des accords de développement. Il s'agit entre autres des services, de l'investissement et de la concurrence, de la propriété intellectuelle etc.

Le texte révisé du Président du Comité de l'agriculture de l'OMC reflète la lenteur des progrès sur les produits sensibles

Un projet de texte révisé d'un accord sur l'agriculture, attendu de longue date, pour le Cycle de Doha perturbé, a été mis en distribution le 19 mai, par le Président des négociations commerciales. S'il réalise des progrès réguliers dans des domaines tels que les produits agricoles 'sensibles', le texte laisse intacts des chiffres litigieux tels que les abaissements en pourcentage pour les subventions globales ayant des effets de distorsion des échanges, et dans de nombreux autres domaines, se contente de restructurer ou de clarifier les options de négociation.

Le projet de texte tant attendu a été perçu comme une pierre de touche importante pour le lancement d'un 'processus horizontal' au sein duquel les hauts responsables commenceront à procéder à des compromis entre l'agriculture, les droits industriels et peut-être d'autres domaines de négociation. Ceci, en retour, a été perçu comme crucial pour permettre aux Membres réduire le nombre de décisions en suspens que les Ministres du commerce doivent porter devant une réunion de haut niveau éventuelle – cela est nécessaire, dans des délais brefs, disent les négociateurs, pour finaliser un accord de Doha d'ici la fin de l'année.

Le projet de texte réduit de manière spectaculaire le nombre de grands crochets (qui indiquent les questions sur lesquelles il n'y a pas encore de consensus), passé de 235 à 32 – ce que l'on considère depuis longtemps comme nécessaire pour que les ministres soient en mesure de présenter un sous-ensemble de questions facile à prendre en compte. Les délégués ont toutefois averti que le texte contenait toujours de nombreuses questions non résolues : dans la plupart des cas, le Président avait simplement réécrit le texte pour formuler les divergences d'une nouvelle manière, par exemple en exprimant des options dans la configuration 'soit/soit'.

Dans certains domaines des discussions dans lesquels des progrès ont été réalisés récemment, tels que la

libéralisation des produits tropicaux, le Président a indiqué qu'il avait essentiellement conservé le langage de son projet de texte antérieur, car il n'y avait pas encore eu d'accord sur ces questions. Toutefois, les options dans ces domaines ne reflétaient plus la situation actuelle, a-t-il averti.

Dans d'autres domaines épineux – tels que les 'produits spéciaux' fortement contestés que les pays en développement seront en mesure de soumettre à des réductions tarifaires plus faibles pour faire face aux besoins en matière de sécurité alimentaire, de garantie des moyens d'existence et de développement rural – le texte ne comportait que des modifications mineures par rapport à la version antérieure. Des sources ont laissé entendre que ceci n'était nullement surprenant, car les négociateurs ont concentré toute leur attention, au cours des derniers mois, sur les consultations sur les produits sensibles.

Plusieurs délégués ont déclaré que le projet de texte ne réservait aucune grande surprise. Le Président du Comité, l'Ambassadeur Crawford Falconer (Nouvelle-Zélande), a mis l'accent, de manière constante, sur le fait qu'il préférerait laisser les Membres diriger le processus, en reflétant la convergence uniquement là où elle existe réellement.

Falconer a insisté sur le fait qu'il était urgent de conclure un accord dans les plus brefs délais et a laissé entendre que les négociateurs approchaient de la fin. S'adressant à la presse immédiatement après la diffusion du texte, il a déclaré que les Membres « se rapprochaient de la dernière poupée russe » - une référence aux projets de texte successifs qu'il avait fallu rédiger pour rapprocher les options de négociation.

Accès au marché : toujours le domaine le plus épineux

Parmi les trois domaines des discussions sur l'agriculture, l'accès au marché continue d'être le plus problé-

matique, ont déclaré les délégués. Les subventions internes et la concurrence à l'exportation étaient 'stables', selon de nombreux délégués, avec juste quelques décisions très politiques restantes.

Si les Membres s'accordent depuis longtemps sur le fait que les droits seront classés en une série de bandes, les droits les plus élevés faisant l'objet des abaissements les plus importants, il n'y a toujours pas d'accord sur le point de savoir de quel pourcentage les droits seront réduits dans chaque bande. Le dernier projet de texte de Falconer prévoit des chiffres pour les abaissements en pourcentage dans les bandes inférieures, en prenant la médiane des gammes indicatives qu'il avait données dans les versions antérieures du texte. Les abaissements pour la bande la plus élevée - qui sont les plus litigieux – sont toujours entre grands crochets.

Un autre point litigieux a été l'inclusion d'un abaissement moyen minimal de 54% pour les pays développés, qui, dans le dernier projet de texte, n'est plus entre grands crochets. Selon une source, ceci serait à présent peu susceptible de poser de problèmes aux Membres, car le nouveau texte leur permet de prendre en considération, dans le calcul de cette moyenne, la libéralisation accrue pour les produits tropicaux et la 'progressivité' des droits tarifaires sur les produits transformés.

Produits sensibles : le texte incorpore un nouveau compromis

Le texte révisé de Falconer comprend, deux options, l'une étant la méthodologie complexe dont un groupe de six pays a convenu pour servir de base à la désignation des 'produits sensibles' – les produits que les pays développés et en développement seront en mesure de soumettre à des abaissements tarifaires plus faibles, en échange de l'expansion de l'accès au marché à travers des contingents. La méthodologie avait d'abord été proposée, le 4 avril, par l'Australie, le

Brésil, le Canada, le Japon, l'UE et les États-Unis – dénommé de manière informelle le G-6. Elle offre aux pays ayant les moyens d'affecter au niveau tarifaire à huit chiffres plus détaillé, au titre du système harmonisé, des données sur la consommation intérieure par produit, qui ne sont souvent disponibles qu'au niveau plus large à six chiffres. Les Membres avaient convenu antérieurement d'utiliser les chiffres sur la consommation intérieure pour servir de base à l'expansion des contingents. Si certains pays tels que l'Argentine s'opposent à cette approche, d'autres ont convenu qu'elle pourrait servir de base pour de futures négociations.

Les pays développés Membres qui ont toujours plus de quatre pour cent de leurs droits tarifaires supérieurs à 100% après l'application de la formule d'abaissement des droits tarifaires auront à proposer un contingent d'expansion additionnel, qui, selon le nouveau projet de texte, devrait être de 0,5% de la consommation intérieure. Le projet de texte comprend également quelques options supplémentaires pour les pays en développement qui ont à élargir les contingents d'importation pour leurs produits sensibles.

Produits tropicaux et érosion des préférences

Le groupe de pays latino-américains en faveur d'une libéralisation accrue pour les produits tropicaux a continué de négocier de manière informelle avec l'UE, de même que le groupe de pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (ACP) qui s'inquiète de l'érosion de l'accès préférentiel aux marchés des pays développés. Pour un certain nombre de produits litigieux, et en particulier la banane et le sucre, les deux groupes de pays en développement ont des objectifs diamétralement opposés. Les partisans de la libéralisation des produits tropicaux seraient en train de mener des négociations détaillées sur des lignes tarifaires particulières avec divers importateurs des pays développés, dans l'espoir d'établir soit une liste commune de produits pour une libéralisation accrue, soit un ensemble d'engagements de libéralisation pays.

Révision du texte des produits spéciaux

Concernant les produits spéciaux, le texte comprend des passages entre crochets qui pourraient permettre aux pays en développement de désigner un minimum de huit pour cent et un maximum de vingt pour cent de leurs lignes tarifaires comme spéciales, reprenant essentiellement des formulations antérieures du projet de texte. Soit 40% soit aucune de ces lignes ne seraient exemptées des abaissements tarifaires : les lignes tarifaires restantes seraient soumises à un abaissement moyen de 15%, avec un abaissement minimal de 12% et maximal de 20% par ligne. Le projet de texte antérieur comprenait jusqu'à trois catégories de lignes tarifaires, dont l'une serait exemptée d'abaissements et deux seraient soumises à différents niveaux de réductions plus faibles.

Mécanisme de sauvegarde spéciale : deux options

Le texte révisé sur le mécanisme de sauvegarde spéciale (MSS) réorganise les options proposées antérieurement par le Président, en les présentant comme deux larges options sur lesquelles les Membres se décideront. Les Membres ont été invités à choisir entre deux approches. Dans le cadre de la première option, des mesures correctives faciles à déclencher ne sont pas restreintes par les niveaux tarifaires 'consolidés' maximaux autorisés qui s'appliquaient après la conclusion de cycle d'Uruguay. Aux fins de la seconde option, des mesures correctives de sauvegarde seraient plus difficile à déclencher et les Membres seraient limités par les niveaux consolidés du cycle d'Uruguay pour les fortes poussées, et par les niveaux tarifaires consolidés pour les poussées plus faibles.

Selon un délégué du G-33, partisans du MSS, l'approche soit/soit ne conviendrait pas pour faciliter les décisions au niveau ministériel. Un autre a soutenu que le Président avait été relativement heureux d'inclure des flexibilités pour les produits sensibles, à la demande des pays développés, mais moins soucieux d'accorder aux pays

en développement une flexibilité comparable pour les produits spéciaux.

Des droits de sauvegarde additionnels s'appliqueraient normalement pendant 12 mois, spécifie le texte, à moins que des produits saisonniers ne soient impliqués, auquel cas la période d'application serait d'une durée de six mois. Un délégué a toutefois souligné que la plupart des produits agricoles étaient saisonniers. Des références antérieures aux accords commerciaux préférentiels ont été remplacées par une nouvelle disposition qui stipule que la sauvegarde ne serait déclenchée que par des flux commerciaux multilatéraux.

Un mécanisme de sauvegarde distinct, la 'Sauvegarde agricole spéciale', a également été une source de dissension, les exportateurs agricoles efficients du Groupe de Cairns appelant à sa suppression immédiate, alors que des Membres importateurs tels que l'UE, le Japon et la Suisse sont en faveur de son maintien. Les pays en développement Membres, techniquement autorisés à recourir à la sauvegarde, se sont toutefois plaints de ne pas avoir été en mesure de le faire, dans la pratique – un facteur majeur qui a conduit le G-33 à faire pression en faveur de la création du nouveau MSS. Le dernier projet de texte soit supprimerait la Sauvegarde agricole spéciale, soit la réduirait à 1,5% des lignes tarifaires listées. Il propose, pour les pays en développement, un nouveau chiffre de 3% des lignes.

Simplification et progressivité des droits tarifaires

La portée du nouveau texte sur la simplification des droits tarifaires a été élargie pour inclure un langage entre crochets qui couvrirait tous les droits consolidés ; elle a également été simplifiée et abrégée afin d'inclure moins d'exceptions.

Concernant la progressivité des droits, le texte révisé du Président spécifie davantage l'abaissement appliqué aux produits transformés ayant des droits élevés, qui pourrait entrer dans la bande supérieure de la formule générale d'abaissement des droits.

suite à la page 23

Banane : le contentieux de la banane n'a pas encore connu d'épilogue

L'Organisation mondiale du commerce (OMC) a encore une fois condamné l'UE dans l'affaire dite de la « banane » qui l'oppose aux Etats Unis. Cette décision de l'OMC vient confirmer celles déjà rendues sur la question. Pour rappel, l'Equateur, avait déposé une plainte devant l'omc contre l'UE, la décision rendue à cet effet en avril dernier avait condamné cette dernière. Les juges de l'OMC ont retenu que «le régime d'importation actuel de l'Union européenne, en particulier son quota tarifaire préférentiel réservé aux pays ACP (Afrique – Caraïbes - Pacifique) est incompatible» avec les règles du commerce international.

Les plaignants estimaient que le dispositif européen constituait une discrimination envers les pays d'Amérique latine. Ils critiquent le régime d'importation européen de bananes, entré en vigueur en janvier 2006, qui impose un droit de douane de 176 euros par tonne pour les bananes non originaires de la zone ACP. Devant ces griefs, l'OMC soutient que «la préférence accordée par l'UE sous la forme d'un contingent tarifaire annuel exempt de droits de 775.000 tonnes de bananes importées des pays ACP constitue un avantage pour cette catégorie de bananes».

On peut retenir de cette condamnation que les juges ont retenu la même conclusion que celle rendu dans le même objet en avril. La Commission européenne s'était défendue en février dernier, lors de la parution du rapport intermédiaire de l'OMC, en affirmant que «depuis le 1er janvier 2008, les préférences aux ACP sont octroyées par des accords de partenariat économique ou des accords intérimaires compatibles avec l'OMC.

Ce nouveau jugement ne satisfait guère l'UE. Selon l'UE, la décision ainsi rendue «*créé une mauvaise jurisprudence et que celle-ci entre en contradiction (...) avec (le) système de préférences qui a été aboli au début de l'année* ». Elle compte par conséquent faire appel de cette décision. «C'est notre intention de faire appel de cette décision», a déclaré devant la presse le porte-parole du Commissaire

européen au Commerce Peter Mandelson. Il poursuit pour dire qu'une telle décision «*crée un mauvais précédent, et n'a pas de sens, étant donné que notre régime préférentiel aux pays ACP (Afrique-Caraïbes-Pacifique) a été aboli au début de l'année* ».

En effet depuis le 1er janvier 2008 est en effet entré en vigueur un nouveau régime commercial entre l'UE et les ACP, qui remplace l'ancien régime de préférences jugé non conforme aux règles internationales par l'OMC. Ce nouveau système, qui inclut les bananes, permet aux ACP d'exporter tous leurs produits, sucre et riz exceptés, sans droit de douane vers l'UE. Il oblige en échange les pays ACP à ouvrir progressivement 80% de leur marché aux produits européens, ce qui pour Bruxelles répond aux exigences de l'OMC. Les nouveaux accords, qui incluent les bananes, devraient permettre aux ACP d'exporter tous leurs produits, sucre et riz exceptés, sans droit de douane vers l'UE. Cette affaire de la banane constitue l'un des litiges les plus anciens de l'OMC.

C'est depuis le 25 septembre 1997 que l'Organe de règlement des différends de l'OMC a adopté les rapports du Groupe spécial et le rapport de l'Organe d'appel au sujet du régime d'importation, de vente et de distribution des bananes. C'est certainement l'une des affaires les plus complexes et les plus difficiles que l'OMC a eu à faire face depuis sa création. Aucune des parties prenantes de ce litige ne s'avoue vaincue. Depuis les premières condamnations, l'UE a souligné son engagement de respecter le mémorandum d'accord sur le règlement des différends de l'OMC, elle a également accepté les différentes recommandations des rapports du Groupe spécial et de l'Organe d'appel. Mais aussi pendant longtemps, elle avait une forte volonté de respecter ses obligations à l'égard des 71 pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique signataires de la Convention de Lomé et de Cotonou.

Aujourd'hui, l'UE se défend et rejette cette nouvelle condamnation parce que dans tous les pays qui exportent la banane dans le marché de l'UE, elle a réussi à avoir des accords de partenar-

iat économique ; même si dans certains pays ACP, il y'a des accords intérimaires. Toujours est – il que ce nouveau régime commercial entre l'UE et certains ACP règle d'avis de Bruxelles cette question de la banane.

Mais les plaignants ne semblent pas se satisfaire de ce nouveau régime commercial. Il faudra d'abord surmonter l'hostilité très ancrée des pays d'Amérique latine producteurs de bananes face au régime de la CE appliqué aux bananes. Leur hostilité st sortie du cadre de la banane pour se transporter sur le terrain des préférences de longue date dont bénéficient les pays ACP ; dans les négociations agricoles, ils sont très offensifs sur la libéralisation totale des produits tropicaux qui incluent les bananes sous toutes ses formes, qu'elles soient fraîches ou sèches. Il faut aussi préciser la forte pression des multinationales américaines qui transforment la banane provenant des pays d'Amérique latine. Les grands pays producteurs de banane tel l'équateur, le Guatemala, l'Honduras ne transforment pas souvent la banane. C'est des sociétés comme Chiquita Brands, une multinationale américaine qui transforment cette production. Et elles exercent une forte pression sur les Etats, étant entendu que seul les Etats disposent de la prérogative de saisir l'organe juridictionnel de l'OMC.

Avec cette affaire de la banane, ce sont toutes les préférences accordées aux ACP qui sont visées. Ces préférences accordées titre des accords de Cotonou font l'objet d'une exemption à la règle de la nation la plus favorisée, sous la forme d'un *waiver* renouvelé par la conférence ministérielle de Doha jusqu'au 31 décembre 2007. Pour la banane, le *waiver* accordé implique l'engagement de l'UE de passer à un système uniquement tarifaire au 1er janvier 2006.

Force est de constaté aujourd'hui que cette affaire risque de continuer encore à être un litige opposant l'UE à certains Etats. Et l'on assistera à une succession de plaintes et d'appel sur la table de l'organe de règlement des conflits de l'OMC.

Examen d'une "signalling conference" et des modalités pour les PMA par le comité des services

Les négociations sur les services du Cycle de Doha ont fait l'objet d'une attention accrue ces derniers jours, avec l'arrivée à Genève des hauts responsables d'un certain nombre de nations commerciales en vue de débattre des moyens pour les gouvernements d'assurer les uns aux autres une ouverture future des marchés, dans le cadre d'un accord de l'OMC potentiel.

Le président des négociations sur les services, l'Ambassadeur Fernando De Mateo a déclaré au comité l'intention du Directeur Général de l'OMC de vouloir organiser un « signalling » conférence qui serait programmée pour coïncider avec les accords cadres sur l'agriculture et l'accès aux marchés pour les produits non agricoles (AMNA).

Cette revendication des pays développés tels que l'UE et les États-Unis, est une recherche d'un « certain niveau de confort » à propos des futurs niveaux d'ouverture des marchés dans les services, alors qu'ils conviennent d'abaissement des subventions et des droits tarifaires dans l'agriculture et les commerce des produits manufacturés. Le Directeur de l'OMC a déclaré, que ces signaux n'équivalaient certes pas à des offres finales d'engagements spécifiques de libéralisation, mais qu'ils pourraient montrer de manière crédible que « les négociations sur les services sont en train de progresser. »

Bien que l'exercice de « signalling » doive se concentrer essentiellement sur les pays développés et sur les grands pays en développement qui ont parrainé ou reçu des demandes pluri-latérales d'accès au marché, des sources indiquent que les ministres de tout pays souhaitant participer ont été invités.

Parallèlement aux préparatifs en vue d'une « signalling conference », De Mateo mène des consultations sur un texte sur les services réactualisé. Puisque les pays négocient l'ouverture

des marchés des services à travers un processus de demandes et d'offres, un texte sur les services énoncerait simplement les grandes lignes en vue de discussions sur l'accès au marché – contrairement aux discussions sur l'agriculture et l'AMNA, où les formules mathématiques qui figurent dans les projets d'accords définissent les niveaux futurs d'accès au marché et de subventions des Membres.

Néanmoins, certains pays estiment qu'un nouveau texte pourrait donner une impulsion aux discussions, qui sont souvent caractérisées par les accusations échangées entre des gouvernements soucieux d'obtenir davantage d'accès au marché qu'ils ne sont eux-mêmes disposés à en offrir.

Discussions sur les modalités pour les PMA

La réunion récente a également examiné la mise en œuvre d'un accord de longue date sur les moyens de mettre à profit les négociations du Cycle de Doha pour stimuler la participation des pays les moins avancés (PMA) au commerce global des services.

Les dites 'modalités' pour le traitement spécial des PMA dans les négociations sur les services appelaient les autres Membres de l'OMC à « accorder une priorité spéciale à l'octroi d'un accès effectif aux marchés dans les secteurs et pour les modes de fourniture qui présentent un intérêt à l'exportation pour les PMA, » en particulier en ce qui concerne le mouvement temporaire de la main-d'œuvre (ou 'Mode 4', dans le jargon de l'OMC). De plus, les modalités, convenues en 2003, invitaient vivement les Membres à aider les PMA à constituer une capacité nationale pour les services qui soit compétitive à l'échelle internationale et à améliorer l'accès des pays les plus pauvres aux canaux de distribution et aux réseaux d'information internationaux.

Nombre de PMA ont fait part de leur

mécontentement concernant les travaux consécutifs visant la mise en pratique de ces modalités pour les PMA, des plaintes réitérées par le Lesotho et le Bangladesh, lors de la récente réunion.

Dans une proposition datant de mars 2006, le groupe des PMA avait appelé les pays développés (ainsi que les pays en développement qui se disent en mesure de le faire) à accorder « une priorité spéciale, non réciproque » aux seuls PMA. Ceci suggérerait une sorte de discrimination positive en faveur des fournisseurs de services des PMA – similaire à celle qui existe pour le commerce des marchandises, ont fait valoir les partisans de cette proposition.

Selon une analyse de février 2008, effectuée par le Secrétariat de l'OMC, à la demande des Membres, la proposition des PMA implique que « le type de mesures prioritaires spéciales envisagées serait incompatible avec l'obligation NPF » énoncée dans les règles de l'OMC qui stipule un traitement égal entre tous les partenaires commerciaux.

La note du Secrétariat indique donc que la mise en œuvre de la proposition exigerait soit que tous les Membres conviennent d'une 'dérogation' à l'obligation NPF, soit qu'ils adoptent un type d'amendement ou d'interprétation des règles de l'OMC sur les services.

Les États-Unis ont déclaré que la dérogation était la meilleure des trois options, en ajoutant que les pays en développement devraient également accorder aux PMA une « priorité spéciale ». L'Australie s'est interrogée sur un scénario réaliste au titre duquel les PMA pourraient bénéficier d'une telle dérogation. L'Inde a soulevé des questions sur les moyens de mettre en œuvre la dérogation, a déclaré un responsable. De Mateo a annoncé qu'il mènerait des consultations avec les Membres afin d'arriver à une solution réalisable.

La CNUCED 12 : la question du développement de l'Afrique et de sa participation au commerce mondial étaient au cœur des discussions

La CNUCED XII s'est tenue du 20 au 25 avril à Accra au Ghana. Le thème central de cette 12^{ème} session était « Perspectives et enjeux de la mondialisation pour le développement ». Cette conférence que certains ont qualifiée de conférence de référence du fait du contexte dans lequel elle se tenait. Ce dit contexte est marqué par des changements économiques, sociaux, politiques et environnementaux. Si les caractéristiques principales sont de plus en plus claires, les répercussions ne sont pas encore bien déterminées. La conférence a également lieu à un moment où la pression exercée par le Nord concernant la réforme du système des Nations Unies, y compris la CNUCED, continue de croître.

Dans le même temps les modèles existants de gouvernance économique et politique mondiale rendent difficiles la pleine participation des pays en développement et la prise en compte de leur opinion. Les relations commerciales entre pays du Nord et ceux du sud sont à la croisée des chemins. Et les APE qui se négocient en constituent une parfaite illustration.

Ce contexte de turbulence économique imposait une nécessaire surveillance et une intermédiation multilatérales dans les domaines intrinsèquement liés du commerce et du financement.

Aujourd'hui, il y a de fortes raisons d'espérer que plusieurs pays en développement atteindront les Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) d'ici 2015. Ces pays ont su profiter de la récente envolée du prix des produits de base. Nombre d'entre eux sont désormais exportateurs nets de capitaux. Le commerce et l'investissement Sud-Sud ont virtuellement explosé.

La nouvelle vague de la mondialisation a abouti à une meilleure répartition des bénéfices. La pauvreté a sensiblement reculé, en particulier en Asie mais

aussi en Afrique où la croissance du PIB moyen, à l'exception du Nigéria et de l'Afrique du Sud, a été estimée l'an dernier à 7%. Cependant, pour la CNUCED, il ne faut pas se laisser porter par l'optimisme. Cela ne doit nullement empêcher de s'intéresser à certaines régions en Afrique au sud du Sahara qui restent confrontées à une pauvreté grandissante ou connaissent une croissance non génératrice d'emplois. Les problèmes chroniques que connaissent les pays en développement depuis plusieurs décennies prennent aujourd'hui de nouvelles formes et une ampleur alarmante.

La rencontre constituait dès lors une occasion de discuter selon le secrétaire Général de la CNUCED "les conséquences de ces nouvelles réalités pour le commerce et le développement, en s'efforçant de relever les défis et de tirer le meilleur parti des possibilités offertes par la mondialisation".

Il est, en effet, ressorti de ces travaux de la CNUCED l'urgence de mettre le système commercial multilatéral au service de la prospérité de l'Afrique.

Les pays en développement et ceux du continent africain particulièrement intéressés par cette 12^{ème} session de la CNUCED ne doivent pas rester en marge de la marche du monde. Mais il est fort regrettable de noter avec le Secrétaire Général des Nations Unies M. Ban Ki Moon « qu'aucun pays africain ne sera en mesure de réaliser les Objectifs du millénaire pour le développement (OMD) d'ici à 2015 ». Même si des efforts considérables ont été enregistrés et des progrès sont possibles, les pays comme le Ghana, la Tanzanie et le Kenya en ont donné des exemples.

L'Afrique doit « goûter pleinement aux fruits de la mondialisation » pour cela il faut commencer par divorcer d'avec le système vicieux de l'assistanat dans lequel elle se trouve depuis tant d'an-

nées. Il faudrait aussi un rééquilibrage des règles du commerce mondial pour tirer meilleur profit de la mondialisation.

C'est dans ce sens que le président ghanéen John Kufuor, appelle les pays industrialisés à renoncer aux pratiques protectionnistes et aux différentes formes de soutiens, d'aides et de subventions accordées à leurs producteurs et exportateurs agricoles, pour rendre le marché mondial plus stimulant pour les producteurs africains.

Dans ce débat sur le commerce mondial, M. Pascal Lamy pense que seule la conclusion d'un accord dans le cycle de Doha peut offrir aux pays en développement et aux PMA se trouvant majoritairement en Afrique de nouvelles possibilités de lutte contre la pauvreté par le commerce.

Cela ne devrait tout de même pas entraver la coopération et le commerce Sud – Sud que beaucoup considèrent comme une alternative sûre et à porter de main au système de coopération Nord Sud qui n'a jusqu'à présent pas encore produit les espoirs qui y ont été placés. Une telle position a été défendue par le Président Lula Da Silva du Brésil et la société civile qui participait à cette rencontre.

En effet, il a été retenu que la coopération Sud – Sud a le potentiel d'offrir des partenariats permettant un réel accès des PMA des pays aux économies en transition à un marché rentable.

La société civile a à cet effet appelé la CNUCED à poursuivre ses efforts pour renforcer et protéger ces échanges Sud – Sud. Elle a appelé aussi à un plus grand engagement de la CNUCED dans la création et la gestion des mécanismes multilatéraux qui régulent le commerce mondial sous toutes ces formes. Il faut pour cela que son mandat ne soit pas interprété de façon restrictive et aller résolument vers une nouvelle dynamique.

Crise alimentaire : les Etats de la Cedeao à la recherche d'une réponse

Les ministres de l'Agriculture et des Finances des pays membres de la Communauté économique des Etats d'Afrique de l'ouest (Cedeao) se sont réunis le lundi 20 mai 2008 à Abuja pour élaborer une stratégie commune pour faire face aux répercussions de la région sur la crise alimentaire mondiale. "La crise qui nous préoccupe exige que nous recherchions des solutions régionales pour répondre à une situation d'urgence", a déclaré le ministre des Finances du Nigeria Shamsuddeen Usman à l'ouverture de cette réunion extraordinaire.

"En attendant, nous devons trouver une réponse d'urgence pour apporter l'alimentation nécessaire à notre population croissante tout en préparant des réponses à moyen et long terme" pour atteindre l'autosuffisance alimentaire, a déclaré M. Usman. Cette réunion extraordinaire de la Cedeao a rassemblé des ministres de l'Agriculture, des Finances et du Commerce de la région ainsi que des représentants de plusieurs organisations internationales. Le président de la commission de la Cedeao, Mohammed Ibn Chambas, a pour sa part souligné que "la hausse des prix mondiaux des denrées alimentaires et les récentes manifestations de rue qui l'accompagnent (constituaient) un enjeu majeur" dans la mesure où elles "menacent la stabilité et la croissance économique".

Bien que certains Etats membres aient déjà pris des mesures d'urgence pour faire face au problème, "il est impératif (que la Cedeao, ndlr)... ajoute à ces mesures nationales une réponse régionale complète", a insisté M. Chambas. Le représentant spécial du secrétaire général des Nations unies pour l'Afrique de l'ouest, Said Djinnit, a estimé que cette crise devrait constituer un appel au réveil de l'Afrique et de la communauté internationale et en particulier des institutions financières.

"Les pays africains devraient se remobiliser pour revitaliser l'agriculture et s'associer pour créer les conditions nécessaires" pour atteindre l'autosuffisance alimentaire, a déclaré M. Djinnit en citant notamment la mise en place

de politiques concernant le foncier. Quelque 135 millions d'Africains seront touchés par la crise provoquée par la flambée des prix des produits alimentaires, a averti début mai la Banque africaine de développement (BAD), à l'issue d'une réunion de son Conseil d'administration consacrée au financement de mesures pour l'agriculture. Un certain nombre de mesures ont été prises. Parmi lesquelles l'engagement de la banque pour 1 milliard de dollars supplémentaires pour appuyer le secteur agricole en Afrique, en plus de 3,8 milliards qui lui sont déjà consacrés.

La Communauté économique des Etats d'Afrique de l'ouest (Cedeao) a annoncé qu'elle soutiendrait fortement l'agriculture afin atténuer les effets de la crise alimentaire mondiale. Il y a donc une nécessité à long terme, améliorer leur budget de l'agriculture et investir dans la production locale d'engrais et de semences. Dans le court terme, les ministres ont décidées un investissement de quatre milliards de dollars entre 2008 et 2010 pour relancer la productivité agricole, essentiellement dans les petites exploitations familiales". Ils ont aussi décidé de solliciter la communauté internationale pour trouver les deux milliards de dollars nécessaires pour nourrir les 44,4 millions d'Africains de l'Ouest qui vivent en état de très grande pauvreté.

Mais parmi toute ces mesures, sans doute la plus apte à solutionner les difficultés d'alimentation en Afrique est la mise en œuvre de la politique agricole commune. En ce sens, on peut lire dans le communiqué final de cette rencontre, un engagement des ministres qui "ont souligné la nécessité de mettre en application la politique commune agricole de la Cedeao, qui prévoit l'établissement d'un système d'information sur le marché régional, la création de chaînes efficaces de production, de stockage et de commercialisation ainsi que l'amélioration des stocks alimentaires de sécurité".

Le président de la commission de la Cedeao, Mohammed Ibn Chambas, avait abordé dans le même sens dès

l'ouverture de cette rencontre. Il a relevé la nécessité de compléter les mesures prises nationalement par une réponse régionale complète. La crise alimentaire selon lui "doit pousser les pays membres à mettre en oeuvre la politique agricole commune".

Mais la politique agricole mise en place connaît de sérieux problèmes dans sa mise en application. Il faut signaler que l'apport de l'agriculture sur le produit brut régional, avec 73 milliards de dollars, est des plus conséquents. C'est un secteur qui fournit 21 milliards et occupe une place centrale dans l'emploi. Environ 62 % de la population ouest-africaine tire ses ressources des activités agricoles. Ses exportations représentent 4 milliards de dollars (en baisse de 24 % en 20 ans) alors que les importations représentent 2,25 milliards de dollars (en baisse de 25 % en 20 ans). Politique agricole régionale (Ecowap) est suspendue à la mise en place d'un Tarif Extérieur Commun qui définit les taxes à l'importation.

Aujourd'hui, il est question d'élargir le Tec l'UEMOA qui semble être l'option. Un combat est aujourd'hui engagé pour une cinquième bande tarifaire dans la structure du Tec de l'Union si toute fois il devrait être appliqué à la CEDEAO. Ce combat dirigé par le Nigeria pourrait permettre aux paysans de relever la tête et d'avoir une meilleure protection. Le TEC a été défini avant la Politique Agricole de l'Union. Or, à l'inverse de ce que font tous les pays qui ont une politique agricole forte, le TEC de l'UEMOA ne protège pas du tout son agriculture.

Et aujourd'hui, les effets pervers de cette politique sont manifestes. Le cas du riz est emblématique, mais il n'est pas le seul. Il est donc urgent de relever le TEC, au moins en ce qui concerne les produits agricoles pour une bonne politique agricole.

Cette ECOWAP se révèle aujourd'hui comme une réponse adéquate à la crise alimentaire mondiale. Mais si seulement elle est bien appliquée, avec un TEC suffisamment protecteur et stimulant.

Coopération Nord-Sud : Les agriculteurs européens refusent de verser le surplus de la PAC aux pays pauvres

L'Europe doit-elle reverser ses subventions agricoles non utilisées aux pays pauvres pour les aider à surmonter la crise alimentaire mondiale ?

L'idée avancée par Bruxelles est accueillie plutôt froidement par les Etats de l'UE qui redoutent de créer un précédent. "Je ne suis pas sûr que le meilleur moyen (d'aider les pays pauvres) soit de prendre l'argent des dépenses agricoles" européennes, a indiqué récemment le ministre slovène de l'Agriculture, Iztok Jarc, dont le pays préside l'UE.

"On ne peut pas nourrir la planète avec la Politique agricole commune" (PAC), a également jugé devant des journalistes le ministre autrichien, Josef Pröll, en marge d'une réunion avec ses homologues européens à Maribor, en Slovénie.

Son homologue néerlandaise, Gerda Verburg, a parlé "d'une idée sympathique mais qui, j'en ai peur, ne marche pas" sur le long terme. Et le ministre allemand Horst Seehofer a fait part de son "grand scepticisme".

A leurs yeux, seule une réorientation de l'aide internationale en direction de l'agriculture, pour aider les pays pauvres à reconstruire leur capacité agricole, permettra de résoudre les problèmes alimentaires.

Un argument repris par la France, principale bénéficiaire de la PAC et première puissance agricole européenne.

"Cela peut être une solution dans l'urgence mais ce n'est pas une solution durable", a dit son ministre Michel Barnier.

La Commissaire européenne à l'Agriculture Mariann Fischer Boel a jeté la semaine dernière un pavé dans la mare en proposant d'utiliser les fonds non dépensés de la PAC pour aider les pays pauvres déstabilisés par la flambée des prix alimentaires.

"Il faut voir dans quelle mesure on peut

transférer de l'argent de l'agriculture européenne vers les pays moins développés pour l'achat de semences ou d'engrais" ou pour financer des programmes de micro crédit, a-t-elle encore déclaré dimanche au cours d'une conférence de presse en Slovénie.

"Il faut montrer qu'on a la volonté d'aider ces pays", a-t-elle ajouté. Du fait de la hausse des prix des produits agricoles dans le monde, l'UE a moins besoin de subventionner ses exploitants, pour garantir des tarifs minimum ou les aider à exporter, ce qui dégage des surplus budgétaires par rapport à ce qui avait été programmé.

Bruxelles espère faire dans les prochaines semaines des propositions concrètes à ce sujet, à partir des surplus budgétaires attendus pour les années 2008 et 2009. Selon une source européenne, "on parle ici de plusieurs centaines de millions d'euros".

La plupart des gouvernements européens sont sur la réserve car ils ne souhaitent pas créer un précédent. "Cela ne doit pas devenir une règle", a dit l'Allemand Horst Seehofer. Déjà l'an dernier, l'UE avait résolu les problèmes de financement de l'emblématique système européen de navigation par satellite Galileo, rival du GPS américain, en puisant 1,6 milliard d'euros dans des fonds non utilisés de la PAC. Ce qui n'avait pas été sans causer des frictions. L'existence de ces surplus, dans le contexte nouveau de flambée des prix, est susceptible de donner des arguments aux adversaires de la PAC, à commencer par les Britanniques qui réclament régulièrement la baisse ou la suppression des subventions agricoles européennes, et ce à un moment où l'Europe est sous pression sur le sujet à l'Organisation mondiale du commerce (OMC).

Les pourfendeurs de la PAC argumentent non seulement que les subventions seraient mieux utilisées ailleurs mais

qu'en plus elles empêchent les pays pauvres de développer leur propre agriculture.

Manque de cohérence dans la politique APE pour l'Afrique...

suite de la page 5

être des accords de libre-échange entre l'UE et les différentes configurations de l'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (ACP). Les résultats, fin 2007, reflètent plutôt des accords commerciaux bilatéraux entre des pays individuels au sein de configurations APE et l'UE.

Ceci, en soi, crée une pléthore de nouvelles contestations juridiques visant à rendre ces 'accords bilatéraux' juridiquement contraignants par rapport aux initiatives d'intégration régionales déjà en cours en Afrique. Alors qu'elle imputait initialement la lenteur des négociations APE à ce que l'on appelle le syndrome du bol de spaghetti résultant du chevauchement des adhésions à divers arrangements d'intégration régionaux en Afrique, la Commission européenne en a fait autant, fin 2007, en créant un bol de spaghetti tout aussi déroutant et énigmatique – ce dont les pays africains n'ont nul besoin (et qu'ils ne méritent pas) à ce stade.

Toutefois, comme pourrait l'attester l'histoire récente des tactiques de négociation de la Commission européenne évoquées ci-dessus, les dispositions qui figurent dans les politiques européennes adoptées et celles énoncées dans l'Accord de Cotonou ont été simplement traitées comme des pierres d'achoppement, afin de garantir un paraphe sur les pages d'un texte d'APE intérimaire. Par exemple, les articles 37.6 et 37.7 de l'Accord de Cotonou renvoient au principe de l'acquis, au titre duquel aucun pays ACP ne serait voir sa situation empirer, après Cotonou, par rapport à sa situation antérieure. Les pays en développement du Groupe ACP avaient toutefois été menacés

des droits punitifs du Système généralisé de préférences (SGP) s'ils décident de ne pas parapher d'APE intérimaire fin 2007.

Un point encore plus important, tous les pays ACP qui ont paraphé des APE intérimaires ne sont plus autorisés, à présent, à recourir à la disposition sur le cumul, énoncée dans l'Accord de Cotonou, avec les pays ACP qui n'ont pas paraphé d'APE intérimaire. Ceci a été la source de divers problèmes de production dans la région de l'Afrique australe, car l'Afrique du Sud a décidé de ne pas parapher d'APE intérimaire.

Pourquoi la Commission européenne agit-elle ainsi ? Pourquoi les pays sont-ils sanctionnés s'ils ne suivent pas la voie tracée par la Commission (en dépit de dispositions explicites qui interdiraient de telles sanctions) ? Quelles sont les motivations réelles de l'agenda APE de la Commission européenne ?

Il n'est pas étonnant que Klaus Rudischhauser, Directeur des relations avec les ACP au sein de la Commission européenne, ait qualifié les négociations ACP de 2007, en février de cette année, de catastrophiques et d'énorme échec en matière de communication.

Le facteur le plus inquiétant pour la Namibie, dans le processus APE, devrait être les pressions (non sollicitées) déclenchées par la Commission européenne contre l'Union douanière de l'Afrique australe (SACU). Le processus APE a créé un clivage entre les États membres de la SACU, fin 2007, en raison de l'absence de mécanisme de négociation commun, c'est-à-dire que le processus APE a pris le pas sur le propre processus de réforme institutionnelle de la SACU.

Les actions de la Commission européenne, dans ce cas particulier (une fois de plus) sont en violation flagrante des dispositions stipulées dans les articles 34.1, 34.2, 35.2, 35.3, 37.3, 37.5, 37.6, et 37.7 de l'Accord de Cotonou. Ceci pourrait mener à terme à une scission au sein de la SACU, ce qui (là encore) va à l'encontre du partenariat UE-Afrique sur le commerce et l'intégration régionale,

récemment adopté, de la Stratégie conjointe UE-Afrique.

Du fait que l'UE, à travers la Stratégie conjointe UE-Afrique, souhaite passer d'une relation donateur/bénéficiaire avec l'Afrique à un partenariat entre parties égales, il conviendrait soit d'adapter immédiatement l'agenda APE de la Commission aux politiques de cohérence européennes, soit d'abandonner totalement cet agenda. Autrement, la Commission européenne devrait faire preuve d'un courage résolu pour expliquer aux pays africains les raisons pour lesquelles leurs tactiques de négociation sont si aisément justifiées au regard politiques de cohérence européennes et des dispositions énoncées dans l'Accord de Cotonou.

Au vu des points ci-dessous, le paragraphe final de l'agenda APE 2008 de la Commission européenne devrait plutôt être formulé comme suit :

Comme nous avons échoué dans nos efforts visant à exhorter les pays africains à s'engager dans une mauvaise passe, les efforts en 2008 devraient viser à exercer sur ces pays toutes les pressions concevables à notre disposition pour les amener à signer des APE complets avant la fin de notre mandat – et (notez) dans ce cas, oublier toutes les politiques européennes à cet égard pour ne prendre en considération que les avantages que la Chine et l'Inde pourraient engranger en Afrique, si nous échouons.

Biocarburants : alimentation contre biocarburants...

suite de la page 7

quantité de produits alimentaires nécessaire pour rehausser la consommation de tous les groupes de revenu aux besoins nutritionnels de près de 2.100 calories par personne par jour).

Il est important de noter que la concurrence entre les biocarburants et les céréales et les oléagineux pour les superficies utilisées est un facteur

ii Fargione, Joseph et al. février 2008. *Land Clearing and Biofuel Carbon Debt*. In Science Magazine.

important dans ce scénario, mais non le seul. La hausse des prix de l'énergie, l'accroissement de la demande mondiale de produits alimentaire et la stagnation de l'aide alimentaire sont également impliqués. Toutefois, la politique en matière de biocarburants étant subordonnée en partie à l'hypothèse selon laquelle ces carburants peuvent réduire les émissions de gaz à effet de serre, il conviendrait également de réexaminer les mandats ambitieux qui visent leur production à la lumière des émissions de carbone provenant de la conversion des terres et des forêts, exigée par les superficies à consacrer à leur production.ⁱⁱ Ce sera un défi pour les gouvernements nationaux conscients de la nature globale, non seulement des carburants, mais de l'alimentation, et de la nécessité d'équilibrer les priorités de leurs politiques en matière de biocarburants.

Impacts sur l'aide alimentaire

- Le Programme mondial des Nations-Unies pour l'alimentation se trouve actuellement devant un choix 'inacceptable' : soit réduire de 40% l'offre alimentaire par bénéficiaire, soit réduire de 40% le nombre de bénéficiaires, en raison d'un déficit budgétaire de 500 millions de dollars, pour 2008. Ce déficit était dû essentiellement à une hausse de 40% des prix des produits de base, depuis 2007.

Voici quelques exemples des 'nouveaux affamés' cités par l'agence :

- 2,5 millions de personnes en Afghanistan qui ne sont pas en mesure de payer le prix du blé, en raison d'une hausse de plus de 60% en 2007.
- Les consommateurs du Bangladesh, où le prix du riz a enregistré une hausse de 25-30% au cours des trois derniers mois. En 2007, la hausse avait été d'environ 70%.
- Les communautés rurales du Salvador qui achètent moitié moins de produits alimentaires qu'il y a 18 mois, avec la même somme d'argent. Ceci revient à une réduction de moitié de leur ration alimentaire, sur un régime alimentaire déjà pauvre.

suite à la page 22

Biocarburants : alimentation contre biocarburants...

suite de la page 21

- Invoquant une hausse de 41% du coût de fonctionnement de son Programme Food for Peace, au cours des six derniers mois, l'USAID (US Agency for International Development) est en train de réduire l'aide alimentaire d'urgence, ce qui peut affecter jusqu'à huit millions de personnes. L'USAID mène actuellement une évaluation pays de la hausse des prix des produits alimentaires, afin d'établir des priorités dans l'assistance aux bénéficiaires potentiels.

Le commerce Sud – Sud ...

suite de la page 9

politiques du commerce sud – sud pour reprendre les termes de Christian Chavagneux⁸.

C'est donc dire que même si le commerce Sud - sud progresse à grande vitesse, il n'en reste pas moins que le commerce Nord – Sud reste de loin le plus important.

Mais il est certain que les échanges sud-sud constituent une occasion de renforcer l'intégration régionale. Certains avaient émis l'inquiétude que ce nouveau commerce puisse entraîner un détournement de commerce. Mais une telle inquiétude ne saurait prospérer parce que le commerce nord sud reste important.

Il est clair aujourd'hui que ce « nouveau Sud » est un Sud plus fort, qui ne peut être ignoré ni sur le plan politique ni sur le plan économique. Il faut forcément compter avec lui pour le « nouvel ordre commercial mondial ».

Pour un commerce Sud-sud plus efficace, et prometteur, il faut :

- éviter d'ériger de nouvelles barrières tarifaires et alléger celles qui sont déjà existantes ;
- initier et/ou mettre en œuvre les politiques sectorielles (exemple

des politiques de concurrence et d'investissement dans la CEDEAO) ;

- renforcer les règles de la coopération Sud-Sud qui ne doivent en aucun cas être calquées sur les modèles existants ;
- laisser aux pays une marge de manœuvre les permettant d'intégrer leurs objectifs de développement dans tout accord ;
- renforcer de la capacité productive des économies africaines qui doivent se diversifier grâce à de meilleures capacités institutionnelles, humaines et technologiques, en particulier dans le domaine des énergies renouvelables et de l'agriculture ;
- créer ou renforcer les infrastructures physiques et la connectivité.

Comblant l'écart : l'APE de la SADC...

suite de la page 10

venu de a réciprocité avec l'UE. Ces questions ont été essentiellement résolues bien avant l'échéance de la fin de l'année passée.

Dans la région SADC, les problèmes majeurs ont été créés, de fait, par l'ambition européenne de faire avancer les APE au-delà des Accords de libre-échange compatibles avec l'OMC, visant le commerce des marchandises, pour en faire des accords qui ciblent également le commerce des services et les questions de la nouvelle génération, avec des engagements sérieux dans des domaines tels que l'investissement, la passation des marchés publics, la politique de la concurrence et autres questions du même type. Le texte juridique qui sert de base à l'APE intérimaire a également vu l'insertion, à la dernière minute, d'une série d'obligations juridiques qui permettraient à l'Union européenne d'étendre son influence sur plusieurs autres questions de gouvernance économique dans nos pays. Apparemment, des dispositions techniques contenues dans le texte juridique de l'APE intérimaire et ayant trait à la définition des parties, à la protection des industries naissantes, aux taxes à l'exportation, et à une clause de la nation la plus favorisée (NNPF), qui exigent

l'extension à l'UE, ligne par ligne, de tout avantage accordé à toute tierce partie comptant pour plus de 1% des échanges mondiaux, sont ressorties comme des obstacles majeurs dans la quête de consensus entre l'ensemble du groupe APE de la SADC et l'Union européenne. Une réunion du 4 mars entre les Ministres de l'APE SADC et le Commissaire européen Mandelson a convenu d'un plan de travail à deux volets. Dans le cadre de ce processus, les pays ayant paraphé procéderont à la signature, à la ratification et à la mise en œuvre des APE intérimaires, puis passeront aux négociations sur le commerce des services et l'investissement. Dans le même temps, des travaux seront menés en parallèle pour prendre en compte les préoccupations soulevées par le groupe sur un certain nombre de dispositions juridiques figurant dans l'APE intérimaire.

Une stratégie européenne offensive

Apparemment, les questions de nouvelle génération et celles ayant trait à la gouvernance économique, qui ont été insérées dans les APE intérimaires, ne proviennent pas simplement du souhait altruiste d'aider nos régions à devenir des destinations attractives pour l'investissement, mais sont plutôt liées aux stratégies globales qui visent à promouvoir l'intérêt offensif des compagnies européennes à travers le monde en prenant en compte, au-delà du tarif, les questions réglementaires jugées nécessaires pour matérialiser l'accès du marché.

Dans une situation où les groupes régionaux et les organisations régionales se retrouvent divisés, comment un pays affirme-t-il ce qu'il perçoit comme étant prioritaire pour le processus APE, à savoir la promotion de l'intégration régionale axée sur le développement ?

La libéralisation de l'investissement ...

suite de la page 13

des citoyens. Nous disons en plus que rien ne peut obliger un Etat ou lui dicter la façon de réaliser cet équilibre.

⁸ *Alternatives Economiques - n°240 - Octobre 2005*

Chacun en décide souverainement. Un accord uniforme sur l'investissement, qu'il soit multilatéral ou bilatéral, n'apportera rien aux pays en développement, particulièrement ceux des ACP encore plus pauvres que les autres. L'expérience historique a montré que les régimes nationaux spécifiques sont beaucoup plus sensibles aux priorités de développement que les contraintes à « taille unique. »

Et puis si la libéralisation de la politique d'investissement est si bonne pour ces pays, pourquoi ne la feraient-ils pas souverainement et de manière unilatérale, plutôt que dans le cadre d'un accord qui leur enlève le peu d'espace et de marge de manœuvre politique qui leur reste ?

Le texte révisé du Président du Comité...

suite de la page 15

Ces droits seront réduits de 6 points de pourcentage de plus que cela n'aurait été requis par l'abaissement.

Les nouveaux Membres bénéficient d'une marge de manœuvre plus large pour les droits élevés

Le texte offre une nouvelle flexibilité aux 'Membres ayant récemment accédé' – un groupe de pays, comprenant la Chine, qui fait valoir qu'elle a déjà récemment contracté des engagements d'accession onéreux et qu'elle devrait donc être traitée de manière plus souple. Alors que le projet de texte antérieur proposait d'autoriser ces pays à modérer de 7,5% les abaissements tarifaires auxquels ils procèdent dans toutes les bandes, le nouveau texte permettrait de modérer les abaissements aux droits figurant dans les deux bandes supérieures d'une proportion allant jusqu'à dix points de pourcentage, et de modérer ceux des deux bandes inférieures de cinq points de pourcentage.

Subventions internes et concurrence à l'exportation

Le projet de texte conserve les abaissements proposés de 66 ou 73 pour cent entre grands crochets pour les subventions globales ayant des effets de distorsion des échanges pour les États-Unis et le Japon, ainsi que l'abaissement de 75 ou 85 pour cent pour l'UE. Tous les autres Membres auraient à procéder à un abaissement de 50 ou 60 pour cent. Les États-Unis, en particulier, sont sous la pression des autres Membres qui leur demandent de réduire le niveau de subventions maximal autorisé dans le cadre des négociations.

Le nouveau projet de texte contient à présent une annexe qui présente un décompte détaillé des subventions américaines pouvant faire l'objet de prescriptions au titre de la 'catégorie bleue' ayant des effets de distorsion des échanges moins élevés – une évolution qu'un délégué a qualifié de fructueuse. Concernant les questions en suspens dans la partie Concurrence à l'exportation des négociations, telles que les règles sur les crédits à l'exportation et l'aide alimentaire, le Président a déclaré qu'elles n'étaient pas formellement convenues mais qu'elles étaient « à peu près prêtes. »

PASSERELLES

entre le commerce et le développement durable

BRIDGES/PASSERELLES/PUENTES/PONTES

visent à fournir des informations et des analyses sur les relations entre le commerce et le développement durable afin de favoriser la participation d'un nombre croissant d'acteurs dans les débats internationaux. ICTSD et ses partenaires remercient la John D. et Catherine T. MacArthur Foundation pour l'appui qu'elle fournit à la publication de Passerelles et de Puentes.

PASSERELLES entre le commerce et le développement durable est publiée tous les deux mois par ENDA Tiers-Monde et ICTSD.

Responsable de publication : Taoufik Ben Abdallah

Rédaction : Cheikh Tidiane Dièye, Bathie Ciss

et El Hadj Abdourahmane Diouf

Montage : Noma Camara

Diffusion : Mamadou Dahirou Bâ

Adresse : B.P. 6879 Dakar-Etoile, Sénégal

Tél : (221) 33821.70.37 - Fax : (221) 33823.57.54

E-mail : syspro2@enda.sn - Web : <http://www.enda.sn>

BRIDGES Between Trade and Sustainable development est publié mensuellement par le Centre international pour le commerce et le développement durable.

Directeur Exécutif : Ricardo Meléndez-Ortiz

Editrice : Anja Halle

Tél : (41-22) 917-8492 - Fax : (41-22) 917-8093

E-mail : ictsd@ictsd.ch - Web : <http://www.ictsd.org>

PUENTES Entre el Comercio y el Desarrollo Sostenible, est publiée tous les deux mois pour Centro de Internacional de Política Económica de l'Université Nationale de Costa Rica et ICTSD.

Coordinateurs : Carlos Murillo, Eduardo Escobedo

Tél : (506) 263 4550 - Fax : (506) 263 4540

E-mail : puentes@ictsd.ch

Les opinions exprimées dans les articles signés de PASSERELLES, BRIDGES, PUENTES et PONTES sont celles de leurs auteurs et ne reflètent pas nécessairement celles d'ENDA, d'ICTSD et de la Fundación Futuro Latinoamericano. Des extraits de ces articles peuvent être utilisés dans un but non commercial à condition d'en citer l'origine et les auteurs.

PASSERELLES synthèse Bi-Mensuelle

Co-publication : ENDA - Tiers Monde

Publication électronique mensuelle sur les questions de commerce et développement durable d'importance particulière à l'Afrique.

Rédacteurs : El Hadji Diouf, Cheikh Tidiane Dièye et Bathie Ciss

Pour vous abonner à la revue Passerelles ou au bulletin électronique Passerelles synthèse Bi-Mensuelle sur le commerce et le développement, envoyez un courrier électronique à : syspro2@enda.sn ou à passerelles@ictsd.ch. Dans le corps du texte écrivez, inscription à Passerelles. La revue et le bulletin électronique sont aussi disponibles sur le site internet de ICTSD (www.ictsd.org/africodev).

Publications

ACICI, La facilitation des échanges et l'Aide pour le commerce: Désenclaver les pays sans littoral, Avril 2008, www.acici.org

ACICI, Note de synthèse de l'ACICI : La facilitation des échanges - SI PROCHE ET POURTANT SI LOIN, Avril 2008, www.acici.org

ACICI, Report on the Joint AITIC/OECD Workshop: Aid for Trade Self-Assessment Questionnaire - Challenges for Developing Countries, Avril 2008, www.acici.org

Amandine Bled, Accès et partage des avantages : rétrospective et principaux enjeux d'ici 2010, www.iddri.org

Florent Breuil, Pauvreté et de l'exclusion sociale 2007-2008 : une aggravation de la situation des plus pauvres et de fortes disparités régionales, Publication du rapport de l'Observatoire national de la pauvreté et de l'exclusion sociale 2007-2008 FRANCE. Observatoire national de la pauvreté et de l'exclusion sociale Paris. www.mediaterrre.org

CNUCED, Creative Economy Report 2008: The challenge of assessing the creative economy towards informed policy-making , mai 2008 www.unctad.org

Dayong Yu - OMC, The harmonized system - Amendments and their impact on WTO Members' schedules. Ce document est un document de travail et concerne donc des recherches en cours. Il témoigne de l'opinion personnelle des fonctionnaires ou des universitaires invités et est le produit de recherches professionnelles. Il n'est pas censé représenter la position ou les points de vue de l'OMC ou de ses Membres, ni la position officielle des fonctionnaires de l'OMC. www.wto.org, Février 2008

Rudolf Adlung - OMC et Martin Molinuevo - World Trade Institute in Berne; Bilateralism in Services Trade: Is There Fire Behind the (Bit-)Smoke? Ce document est un document de travail et concerne donc des recherches en cours. Il témoigne de l'opinion personnelle des fonctionnaires ou des universitaires invités et est le produit de recherches professionnelles. www.wto.org, Janvier 2008,

Mehdi Abbas, " Depuis son entrée en fonction en 1995, l'Organisation mondiale du commerce (OMC) cristallise les espoirs et déboires de la mondialisation. Cette dernière a radicalement modifié les enjeux et les problématiques de l'interdépendance et de la libéralisation commerciale. Il en résulte des difficultés à faire fonctionner un multilatéralisme aux effets corrosifs sur les préférences sociétales et structurelles. Les négociations de Doha lancées en 2001, labellisées " cycle pour le développement ", peinent à aboutir et si cela se produit, rien ne garantit que la crise du système commercial multilatéral et de son institution de régulation sera résolue. Publié par Le Centre d'études sur l'intégration et la mondialisation (CEIM) et le Laboratoire d'Economie de la Production et de l'Intégration Internationale (LEPII).

Nations unies ; Situation et perspectives de l'économie mondiale, 2008 ; <http://www.un.org/esa/policy/wess/cesp.html>

Nations Unies, Etude sur les Différends Entre Etats et Investisseurs dans le Contexte des Accords d'Investissement, www.un.org

Événements

2 juin, OMC, Genève, Organe de règlement des différends

2 – 6 juin, Brême, Allemagne, 11e session du Sous-Comité du commerce du poisson du Comité de la FAO sur les pêches, Contact: William Emerson Téléphone: 39-6-570-57051 Fax: 39-6-570-53152 Email: william.emerson@fao.org. Web Site: http://www.fao.org/fi/NEMS/events/detail_event.asp?event_id=36105

2 - 6 juin, Toronto, Canada, Logistique humanitaire et gestion de l'aide alimentaire. Toronto, Canada Jun 2 2008 to Jun 6 2008 Contact: Rupen Das Téléphone: 416-675-5005 Fax: 416-675-2427 Email: rupen.das@humber.ca Web Site: www.idi/humber.ca

2 juin, Ottawa, Canada, Le problème mondial de l'alimentation: limites naturelles ou limitations dans l'élaboration des politiques. Email: rsvp@sidottawa.ca

3 juin, OMC, Genève, Comité du commerce des services financiers, Comité des engagements spécifiques

3 - 4 juin, OMC, Genève, Groupe de travail des règles de l'AGCS

3 - 5 juin, Rome, Italie, Conférence de haut niveau sur la sécurité alimentaire mondiale et les défis du changement climatique et de la bioénergie Contact: Office of the Assistant Director-General, Natural Resources Management and Environment Dep. Téléphone: 39 06 57051 Fax: 39 06 570 53064 Email: cccb-secretariat@fao.org. Web Site: <http://www.fao.org/foodclimate>

7 - 12 juin, Johannesburg, Afrique du Sud 12e session de la Conférence ministérielle africaine sur l'environnement (CMAE) Contact : Téléphone: 254-207-624-289 Fax: 254-207-624-287 Email: amcensec@unep.org. Web Site: http://www.unep.org/roa/Amcen/Amcen_Events/12th_Session_AMCEN/index.asp

13 juin, OMC, Genève, Journée d'introduction à l'OMC

16 juin, OMC, Genève, Conseil du commerce des services

17 - 18 juin, OMC, Genève, Conseil des aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce

23 - 27 juin, Rome, Italie, Consultation technique de la FAO sur la pêche. Contact: David Doulman, FAO Téléphone: 39-6-570-56752 Fax: 39-6-570-56500. Email: david.doulman@fao.org Web Site: http://www.fao.org/fi/NEMS/events/detail_event.asp?event_id=36383

24 - juin, OMC, Genève, Organe de règlement des différends

24 - 27 juin, Como, Italie, Première conférence mondiale sur l'analyse des OGM. Contact: Rossella Speroni, event manager. Téléphone: 39-0332-789315 / 785959. Fax: 39-0332-786159 Email: gmo-global-conference@jrc.it. Web Site: <http://gmoglob-alconference.jrc.it>

25 - 26 juin, OMC, Genève, Comité des mesures sanitaires et phytosanitaires

1 - 4 juillet, OMC, Genève Semaine de Genève (Membres et observateurs sans représentation à Genève)

2- 3 juillet, l'ONU, à New York, États-Unis Conseil économique et social session ministérielle annuelle, Web Site: http://www.un.org/ecosoc/newfunct/Draft_agenda.pd

G8 Summit

7 - 9 juillet, Hokkaido, Japan, Sommet du G8. Web Site: <http://www.do-summit.jp/en/about/>